

# L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

VINCIT CONCORDIA FRATRUM.

Vol XIII, No 5.

Montréal, Mai 1907.

50 cts par an

Les principaux vainqueurs du Concours Mars-Juin 1906



A. LEFEBVRE,  
Cl. St-Tite, No 119.

E. BEAUDOIN,  
Cl. Lafontaine, No 206.

Dr J. A. LAPIERRE,  
Cl. Sacré-Coeur, No 8.

W. DUFORT,  
Cl. St-Auguste, No 117.

F. H. BÉDARD,  
Cl. St-Désiré, No 189.

D. CORMIER,  
Cl. de Beaujeu, No 236.

Dr J. DANDURAND,  
Cl. Ste-Thécle, No 147.

## Le village de Grand Pré

"C'est la forêt primitive. Les pins murmurants et les mélèzes vêtus de leur barbe de mousse et de leur robe de feuillage, se dressent, vagues et confus, dans le crépuscule, comme les druides d'autrefois, et font entendre des voix tristes et prophétiques. L'océan voisin jette sa grande voix dans les cavernes sonores des rochers, et ses accents inconsolables répondent aux soupirs de la forêt.

"C'est la forêt primitive ; mais où sont les cœurs qui battaient comme celui du chevreuil, quand il entend dans la bruyère la voix du

chasseur ? Où sont les toits de chaume du village, la demeure du laboureur acadien, dont la vie, voilée par les ombres de la terre, mais reflétant l'image des cieux, s'écoulait comme les ruisseaux qui arrosent les terres vierges ? Les chaumières dévastées ont disparu, et leurs habitants sont partis pour toujours, dispersés comme la poussière et les feuilles, quand les violentes rafales d'octobre les saisissent et les font tourbillonner dans l'air et pleuvoir au loin sur l'océan ! Du joli village de la Grand'Prée, il ne reste plus que la tradition." — LONGFELLOW.

## Tribune Mutualiste

Du choc des idées  
jaillit la lumière.

### Les premiers 7 jours de maladie

Personne n'ayant encore répondu à l'une des questions de M. Lépine du Cercle St-Valier, No 20, à savoir pourquoi l'Alliance ne payait pas d'indemnité pour les sept premiers jours de maladie, je crois devoir faire connaître à ce confrère les raisons que j'ai déjà entendu émettre par des experts en mutualité :

1° Tous les médecins et les tables de morbidité sont d'accord pour déclarer que le nombre de gens qui sont malades pendant un à sept jours par année est très considérable et que s'il fallait faire des taux pour indemniser toutes ces personnes il faudrait les rendre tellement élevés qu'ils deviendraient prohibitifs pour la majorité des gens, ce qui serait vraiment malheureux puisque la mutualité est instituée précisément pour aider le pauvre monde.

2° Comme il y a peu de mutualistes assez imprévoyants pour souffrir pécuniairement d'un chômage de un à sept jours il est donc inutile d'exiger des taux plus élevés dans le seul but de réparer des pertes assez minimes en général et dont les conséquences ne sauraient être désastreuses.

Voilà, à mon avis, les raisons qui ont guidé les fondateurs de la mutualité en excluant les sept premiers jours et je crois qu'ils ont agi avec une grande sagesse. En mutualité, comme en tout, on n'a rien pour rien. Chaque avantage ou privilège équivalait à un certain montant de contribution mensuelle. Et dans l'Alliance Nationale, en ce qui concerne la caisse des malades, les contributions me paraissent justes suffisantes pour que la société puisse faire honneur à ses affaires et ne payant que ce qu'elle promet actuellement. Il serait donc dangereux d'être trop exigeant. Si les membres étaient prêts à verser plus pour recevoir plus ce serait autre chose.

Votre dévoué,

M. A. S.

### Visite des Malades

J'ai lu la lettre de M. Lépine, du cercle St-Valier, No 20, à propos de la nomination d'un Comité de Visite des malades pour les cercles de l'Alliance Nationale au lieu d'un médecin.

J'estime que c'est une question très importante pour la bonne administration des affaires et je me permettrai de faire part à mes confrères de mon expérience. J'ai eu l'avantage de faire partie du Comité de Régie d'une des sociétés locales de la partie ouest de Montréal, pendant 18 ans. Après avoir rempli successivement différentes charges, on me confia et j'acceptai celle de visiteur de mon quartier, charge que j'ai remplie avec autant d'exactitude que possible, pendant 7 ou 8 ans. Cela m'a permis d'acquiescer une expérience que je serais heureux de faire servir aux autres.

Dans la société en question, il n'y a pas de médecin visiteur, mais nous nommons tous les 6 mois un certain nombre de membres qui visitent les malades de leur quartier respectif. Je dois vous dire que, pour ma part, je n'ai pas eu satisfaction. Dans la plupart des cas, il m'était presque impossible de me rendre compte de l'état de santé des

membres que je visitais. Un très grand nombre de membres ne réclament jamais que ce qui leur est légitimement dû, mais malheureusement il y en a d'autre qui sont moins délicats, et j'en suis venu à la conclusion que notre société était exploitée d'une manière déplorable, et après un certain temps j'ai cru de mon devoir de faire une épreuve sérieuse du système. Chaque fois que j'avais des doutes, que je ne pouvais pas me rendre compte par moi-même, je faisais un rapport en conséquence à la société et je demandais d'envoyer un médecin pour visiter le prétendu malade.

C'est surtout pendant la dernière année que j'ai obtenu de meilleurs résultats, car, plus j'obtenais de succès et plus je me pénétrais de l'importance de l'inspection médicale. Durant ces derniers douze mois, j'ai eu à visiter 11 malades. Je n'ai pas de doute qu'ils ont tous été malades au début mais 5 d'entre eux ont eu une convalescence qui menaçait de s'éterniser. Je fis des instances et j'obtins qu'un médecin fût envoyé pour faire des visites. Le résultat a été une guérison radicale et générale et, tous les cinq ont repris immédiatement le chemin de l'ouvrage et abandonné leur réclamation de bénéfice. Ce qui, pour moi, avait commencé par être un doute, puis une conviction, devenait une certitude. J'étais justifié et j'ai instamment recommandé fortement à la société en question de nommer un médecin comme visiteur des malades, étant fatigué de me faire jouer. Je dois ajouter que j'ai refusé d'accepter de nouveau la charge de visiteur, persuadé que je sais que l'inspection médicale s'impose et que le système de visiteur ordinaire n'est pas efficace.

Je me crois autorisé, ayant à cœur les intérêts de l'Alliance Nationale, de conseiller fortement à tous les cercles d'utiliser les services de médecins pour cette fin. Car, en effet, que pouvez-vous exiger d'un visiteur lorsqu'il se présente chez un prétendu malade qui, parfois, paraît être en meilleure santé que le visiteur lui-même mais qui lui dit qu'il est encore incapable de travailler et qu'il réclame encore ses bénéfices. Que peut faire ce visiteur ? Il n'a qu'à faire le rapport banal " J'ai visité M. X...., il réclame encore ses bénéfices."

Ayez les visiteurs les plus lévoués, si vous le voulez, ils ne peuvent jamais constater comme le fait un médecin d'expérience si un tel ou un tel est malade ou non.

Je m'arrête pour ne pas être trop long ; je comprends que l'espace est limité mais si j'écrivais ou fournissais toutes les preuves comme quoi le système des visiteurs ordinaires n'est pas désirable et, suivant moi, ne donnera jamais satisfaction, je crois qu'il me faudrait tout l'espace dont la Revue peut disposer pour dire tout ce que j'ai vu et observé durant mes 18 années comme mutualiste actif.

Pour ce qui est du paiement de l'indemnité pendant les sept premiers jours, je me propose d'y répondre dans un prochain numéro.

UN MUTUALISTE

Village Turcot, 18 avril, 1907.

### La Visite des Malades

Je ne puis me vanter d'avoir fait fortune auprès de mes confrères Francdonneur et le Normant avec ma pauvre missive de l'autre mois sur le système suivi pour la visite des malades. J'espère toutefois avoir provoqué une discussion utile.

Votre espace est restreint et j'entre immédiatement en matière.

Franconneur n'attaque pas, au fond, ma manière de voir, qui est celle-ci : au point de vue administratif, les visiteurs de malades qui sont habituellement nommés n'ont pas la compétence voulue pour faire une inspection efficace. Mon confrère s'arrête à l'observation suivante que j'ai faite en passant, "J'aimerais bien qu'on me démontrât l'utilité du Comité de Visite."

Il prétend que ce comité par ses bons offices envers les membres malades peut leur rendre de grands services à eux et à leurs familles dans maintes circonstances difficiles. J'admets la chose immédiatement et je suis heureux de rendre l'hommage de mon admiration au cercle dont mon confrère fait partie pour le bon esprit qu'il anime sous ce rapport. Je souhaite et j'espère ardemment qu'il aura de très nombreux imitateurs. Je dois avouer en toute sincérité, que nous devenons trop utilitaires en toute chose, et si nos sociétés de secours mutuels faisaient revivre les vieilles traditions de charité et de bienveillance mutuelle dont s'honoraient nos pères en mutualité, elles auraient bien mérité de leurs membres et de la société canadienne en général.

Cela étant admis, revenons à la question que j'ai voulu traiter, savoir que le comité de visite ne peut rendre de service véritable au point de vue de l'inspection des malades, et au contrôle qui doit être exercé pour la bonne administration de la caisse. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit l'autre jour, j'ajouterai cependant que mon expérience et celle de mes confrères dans les sociétés auxquelles j'appartiens, appuient fortement ma prétention et que partout on est arrivé à la conclusion que le meilleur moyen pratique de prévenir les abus est l'inspection médicale, lorsqu'elle peut être faite dans des conditions avantageuses.

Je demande bien pardon à mon confrère, Le Normant, — ce nom me paraît bien choisi — si je le scandalise en préconisant ce genre d'inspection mais je ne puis m'empêcher de dire qu'il est un peu...féroce... contre ce système. Il ne voit que faiblesse, complaisance coupable, ambition déréglée. Je ne sais trop dans quel milieu il a été condamné à vivre, mais en tout cas, il me permettra de lui dire qu'ils sont nombreux les médecins qui font ou qui feraient consciencieusement leur devoir dans les circonstances qui font l'objet de notre débat. Sans doute, en cela comme en toute chose, il faut faire un choix judicieux ; la chose est très importante, mais on peut y arriver facilement.

Je dois ajouter, pour mieux rendre ma pensée, qu'il y a autre chose à faire, en équité, et aussi pour assurer la meilleure administration des affaires, c'est que le médecin visiteur qui se dévoue pour le bien commun des sociétaires, a droit à certains égards et ne doit pas servir de tête de turc. Il n'est que juste qu'il soit efficacement appuyé par le cercle, lorsqu'il remplit honorablement son devoir et qu'il prévient les abus dont la société est menacée. Je déteste les exagérations et je n'ai aucun doute que les membres qui cherchent sciemment avec des intentions malicieuses, à tromper leur société pour en recevoir des avantages pécuniaires sont l'exception. Je sais aussi qu'il est d'autres sociétaires réputés honnêtes gens qui sont exposés à réclamer plus qu'il ne leur est dû, parce qu'ils ne se rendent pas bien compte de

l'étendue de leur droit, et qu'ils croient qu'il est bien permis — on ne comprend pas toujours leur raisonnement — de prolonger de quelques jours leur convalescence. Ces différents cas demandent à être traités avec délicatesse et le médecin doit faire preuve de beaucoup de discrétion et de courtoisie en même temps que de fermeté de caractère. Mais est-il raisonnable que les officiers et les membres intéressés ferment les yeux, qu'ils laissent le médecin seul, sans appui, tout comme si cela ne les regardait pas. Le médecin a droit à leur loyal concours. Si tout le monde se donne la main pour s'abstenir, fuir la responsabilité, de crainte de déplaire qui à un parent, qui à un ami, qui à un client ou un chaland, on peut certainement créer une situation difficile au médecin. Quelqu'un dira : le médecin doit remplir son devoir envers et contre tous. C'est vrai, c'est d'autant plus vrai, qu'il est instruit et doit connaître mieux que tout autre qu'il y est tenu. Mais les officiers et les membres au profit desquels il se dévoue ne sont-ils pas tenus eux aussi de prendre leur part de responsabilité et de l'aider ? Ne serait-il pas de leur devoir, par exemple, dans certaines circonstances, de déléguer l'un d'entre eux auprès du sociétaire de bonne foi qui se trompe sur l'étendue de ses droits pour lui donner amicalement et discrètement les renseignements dont il a besoin, — facilitant ainsi la tâche du médecin ? Est-ce que celui-ci ne se sentirait pas plus à l'aise s'il était bien connu que tous les membres et les officiers ont les yeux ouverts sur ce qui se passe et qu'ils ne permettraient pas à un confrère, quel qu'il soit, qui, désireux d'exploiter la caisse, se dirait malade sans raison lorsque la saison du chômage est arrivée ou qui, à l'occasion, éprouverait un désir irrésistible de prendre une vacance au dépens de ses confrères.

Une vigilance de tous les instants et la bonne volonté de tous est nécessaire pour assurer la bonne administration des affaires d'une société. Il faut que tous s'entraident dans l'accomplissement de leurs devoirs. Cela doit être bien compris.

J'estime qu'il est très important de faire l'éducation des membres de nos sociétés de secours mutuels sur ce point, si l'on veut assurer la prospérité et la force de celles-ci. Il faut que les mutualistes comprennent qu'ils doivent avoir à cœur les intérêts de leur société comme celui de leur propre famille. Avons-nous jamais vu un homme sensé pactiser avec les ennemis de sa famille et les aider à la dépouiller ? Le même esprit de solidarité doit exister entre les membres d'une même société et tout le monde doit s'intéresser à assurer la bonne administration de ses affaires. Quand nos confrères auront bien compris que nos sociétés sont des associations de frères, qui mettent leurs épargnes en commun pour se secourir les uns les autres aux jours d'épreuves et d'adversité — dans les cas prévus par les statuts, car on ne pourrait aller au-delà sans rompre l'équilibre financier qui est la sauvegarde de tous — un grand et indispensable progrès aura été réalisé. Les médecins visiteurs rempliront encore un rôle très important, sans doute, mais leur tâche et leur responsabilité seront de beaucoup allégées. — MONGRIN.

N. D. L. R. — Le manque d'espace nous force à renvoyer au prochain numéro une correspondance du confrère Franconneur.

## Jurisprudence Mutualiste

Lorsqu'une société de secours mutuels augmente son tarif et que le changement affecte non seulement les membres futurs, mais aussi les anciens, ceux-ci sont ils lésés dans leurs droits et peuvent-ils s'adresser aux tribunaux pour empêcher le nouveau tarif de s'appliquer à eux ? Telle est en résumé, la base de l'action prise par un certain nombre de membres du Royal Arcanum contre leur société.

Le premier janvier 1905, cette société mettait en vigueur un nouveau tarif s'appliquant à tous ses membres, parce que le Conseil Suprême de l'ordre prévoyait que l'institution ne pourrait pas continuer longtemps à faire face à ses obligations si elle n'adoptait pas un tarif de contributions proportionnées aux avantages offerts.

Immédiatement, un groupe d'anciens membres s'objectèrent et commencèrent une agitation, mais voyant qu'ils n'avaient pas le succès qu'ils attendaient ils portèrent leur cause devant le tribunal pensant que celui-ci leur serait favorable. Il en a été autrement.

Voici quelques-uns des considérants du tribunal du Massachusetts, tels que reproduits dans la *Tribune* de Woonsocket :

“ D'après les faits reconnus de part et d'autre, il est évident qu'une grande corporation, administrant et contrôlant d'importants intérêts financiers pour des centaines de milles familles, conduisait les affaires sur de mauvais principes. Et s'il n'y avait pas eu de changement, la ruine financière en aurait été le résultat.

“ Quant au principe et à la question d'autorité, nous sommes d'opinion qu'il n'y a rien dans ce contrat pour empêcher la corporation d'amender ses règlements d'une manière raisonnable, afin d'accomplir le but pour lequel elle a été organisée, même si le changement a pour effet d'augmenter les déboursés que doivent faire les porteurs de certificats. Des changements semblables impliquent nécessairement quelque dureté pour certains membres individuels, mais la corporation, en vertu de la loi, a le devoir d'accomplir ce qui doit être pour le plus grand bien du plus grand nombre.

“ Les membres qui se plaignent de la conduite de la corporation sont ceux qui ont eu le bénéfice de l'assurance pour eux-mêmes et leurs familles, pendant un grand nombre d'années en payant beaucoup moins que leur assurance a coûté à la corporation. Ils ont

eu la bonne fortune de survivre, et conséquemment leur contrat ne leur a pas rapporté d'argent, mais pendant tout ce temps-là ils avaient une sécurité garantie contre le risque de la mort. Si maintenant on leur demande de payer pour leur assurance future pas plus que celle-ci ne coûte à la corporation, ils ne devraient pas croire qu'on les traite injustement.”

Ce jugement d'une sagesse indiscutable va certainement faire rentrer les mutins dans l'ordre. Espérons qu'il aura aussi pour effet généralement, de faire comprendre aux mutualistes que le premier devoir d'une association est de rendre sa situation financière aussi stable que possible et que pour cela les sociétaires doivent savoir faire les sacrifices nécessaires, sacrifices qui d'ailleurs sont beaucoup plus légers que ne le montre parfois l'imagination surexcitée. Ce jugement nous fait encore bien comprendre quels sont les principes qui régissent la société en question et toutes les institutions similaires. Les membres des mutualités ont double qualité. Ils sont à la fois assureurs et assurés. Comme assureurs ils doivent fournir à la caisse sociale les ressources dont celle-ci a ou aura besoin pour remplir ses obligations vis-à-vis des assurés. C'est ce qu'affirme en d'autres termes le jugement précité et c'est d'accord avec la justice.

## Excellents Conseils

Voici ce que je conseille : Aux jeunes filles, je dis : tâchez de savoir si ces jeunes gens qui vous courtisent sont membres d'une association de secours mutuels et d'assurance catholiques et de langue française. Si oui, ayez confiance, ces messieurs sont des prévoyants et ne vous laisseront pas souffrir. Aux jeunes gens, je dis : tâchez de savoir si les jeunes filles sont porteuses d'un livret de banque d'épargne, et combien de fois par mois elles vont faire ajouter à leur crédit. Lorsque vous aurez vu ce qui en est, et que vous aurez constaté que les jeunes filles sont des fidèles dépositaires à la banque d'épargne, soyez assurés que vous trouverez une compagne, qui entrera en ménage avec un troussseau bien garni, et que vous ne serez pas obligé de meubler votre petite demeure avec des obligations de paiements hebdomadaires qui rendront votre vie malheureuse.

Abbé J. B. PARENT.

Après sa mère, l'homme n'a que deux amis : un livre et un chien.

**JEAN HUDON,** Marchand-Tailleur  
59, rue Saint-Charles-Borromée

ASSORTIMENT  
COMPLET DE **TWEEDS, SERGES, ETC.** POUR HABIT  
DE PRINTEMPS

Aussi : Marchandises Legeres pour Habits de Printemps

Coupe garantie Fini irréprochable. Promptitude dans l'exécution. Une visite vous convaincra.

**JEAN HUDON, 59, Rue Saint-Charles-Borromée**

**"Marguerite Cigar Store"**

**H. P. BRUYERE & CIE,**

○ 742, rue Saint-Denis ○

TABAC CANADIEN "BRUYÈRE" à 30c, 40c,  
50c, 60c, 80c et \$1.00 la livre.

ASSORTIMENT COMPLET  
D'ARTICLES DE FUMEURS.

ARTICLES DE FANTAISIE, TELS QUE BOI-  
TES DE BONBONS POUR CADEAUX.

Tél. Bell : Est 4149.

**WILSON & LAFLEUR**

SUCESSEURS DE C. THEORET

**Editeurs de Livres de Droit**

**Importateurs, Relieurs, etc.**

**17 & 19, RUE SAINT-JACQUES,  
MONTREAL.**

Tél. Bell : Main 2921. ○ Boite B. P. 2432.

Incorporée en 1900

- LA -

**Banque Provinciale du Canada**

Capital Autorisé \$2,000,000.00  
Capital Versé 1,004,000.00  
Reserve et Surplus 213,000.00

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Président : Monsieur H. LAPORTE, de la maison  
Laporte, Martin & Cie., Administrateur du Cré-  
dit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président : Monsieur S. CARSLY, Proprié-  
taire de la maison S. Carsley & Co., Président de  
la "Central Heat, Light & Power Co."

Monsieur G. N. DUCHARME, Président "The Star  
Iron Co." Honorable L. BEAUBIEN, Ex-Ministre  
de l'Agriculture. Monsieur ROD. FORGET, Mem-  
bre du Parlement Fédéral, de la Société L. J.  
Forget & Cie, Agents de Change. Monsieur G.  
M. BOSWORTH, Vice-Président "Canadian Pa-  
cific Railway Co." Monsieur TANCREDE BIEN-  
VENU, Gérant Général.

**BUREAU DE CONTROLE**

Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge  
en Chef de la Cour du Banc du Roi.

Vice-Président : Docteur E. P. LACHAPELLE,  
Administrateur du Crédit Foncier Franco-Can-  
adien.

Hon. C. J. DOHERTY, Ex-Juge de la Cour Supé-  
rieure.

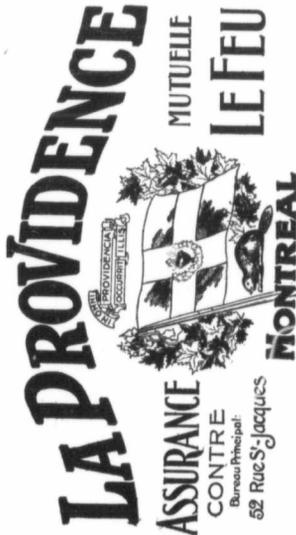
Gérant Général : **TANCREDE BIENVENU**

Auditeur : **A. S. HAMELIN.** Inspecteur : **ALEX BOYER**

8 Succursales dans la ville de Montréal  
25 Succursales dans la Province de Québec  
45 Bureaux de Correspondants-Ruraux.

Correspondants Etrangers : New-York, Boston, Chi-  
cago, Angleterre, France, Allemagne, Autriche,  
Italie.

Cette Banque émet des "Lettres de Crédit Circulai-  
res" payables dans toutes les parties du monde.



Souscription exigée par la loi \$200,000.00

**ASSURANCE EN FORCE \$3,500,000.00**

**L. A. PICARD, GERANT GENERAL**

**E. E. DuVerger**  
L'OPTICIEN



Pratique et Scientifique de Montréal

10 ans de pratique à Chicago.

Ajustement parfait de Lunettes et Pince-Nez une Spécialité. Yeux artificiels, assortiment complet de Lunette d'Opera, etc. EXAMEN GRATUIT DE LA VUE. Consultez-nous pour vos yeux et améliorez votre vue

202 St-Denis (Coin Ste-Catherine) Tel, Est 4647

Téléphone Bell Main 4419  
Résidence : 890 ST-HUBERT; " " East 4323

**DÉSIRÉ L. DESBOIS**

AVOCAT, PROCUREUR, Etc.

20, rue St-Jacques, Montréal, Can.

Tél. Bell Main 2789

Bureau du soir :  
189 RUE MENTANA

**N. A. Millette, LL. B.**

AVOCAT

97 RUE ST-JACQUES

MONTREAL

**D<sup>r</sup> Armand D. Porcheron**

CHIRURGIEN-  
DENTISTE . .

713, rue Ste-Catherine Est

(Edifice de la Banque Hochelaga)

MONTREAL

TÉL. BELL : EST 668.

**LEANDRE PLANTE**

Avocat

Temple Bldg. 185 Rue St-Jacques

TEL. MAIN 2254

**AVIS DIVERS AUX MEMBRES**

**VERSEMENTS PERIODIQUES**

A. Les Contributions de la Caisse de Dotation (180) et de la Caisse des Malades (181) et la cotisation pour frais (182) doivent être payées :

- 1° Avant le premier jour du mois pour lequel elles sont dues (190).
- 2° A l'assemblée du cercle.
- 3° Intégralement, c'est-à-dire verser tout ce qui est dû.

B. La rétribution (50 cts) payable avant le premier janvier et avant le premier juillet, chaque année (182).

**INDEMNITE DES RETARDATAIRES.**

Un membre qui bénéficie du délai de grâce doit payer à la caisse générale de son cercle une indemnité de 10 cts par \$1000 de dotation sur le chiffre de son certificat, pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (191 A). Les cercles, et encore moins leurs officiers, ne peuvent libérer un membre de l'obligation de payer cette indemnité.

**SUSPENSION.**

Elle s'opère de plein droit, le 1er jour du 3ème mois, contre tout membre qui a négligé pendant deux mois de solder ses redevances (310 et 375).

**REINTEGRATION.**

Tout membre suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 6 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 355-6-8). Pour cela il faut :

- 1° Qu'il en fasse la demande (formule No 9).
- 2° Qu'il verse le montant de ses arriérés et celui des échéances du mois en cours pour le mois suivant, et le dépôt requis pour certificat de santé (50 cts).
- 3° Que le cercle approuve la requête.
- 4° Fournir un certificat de santé (formule 2B), s'il produit sa demande de réintégration au Conseil Général dans le cours des deux mois qui suivent la date de sa suspension.
- 5° Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si sa demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous deux mois de la date de la suspension, et faire en ce cas un dépôt de \$2.00 pour l'examen médical (176).

**Emile Beauchamp**

Avocat

(de GEOFFRION & BEAUCHAMP)

72 Notre-Dame Est Phone M. 1860

Bureau du soir : 545 Amherst. Phone E. 1125.

## Episodes d'Histoire Naturelle

### LE LOTUS

Le splendide lotus du Nil, à fleurs bleues et quelquefois jaunes, si célèbre dans la botanique et dans l'histoire, est à l'ordre du jour. On s'applique, en effet, à parer les eaux de nos parcs de ce végétal merveilleux.

Le lotus égyptien n'est qu'une grande et superbe espèce de nénuphars, cette plante aquatique qui, avec ses larges feuilles et ses fleurs éclatantes, fait à nos étangs à nos rivières comme un parterre flottant.

Corbeille fleurie et embaumée, plante gracieuse et souveraine, qui semble venue au bord des eaux tranquilles pour prendre un bain de soleil au milieu des joncs et des roseaux.

Nous possédons deux espèces de nénuphars ; le blanc, le jaune. Le premier étale sur les eaux ses belles fleurs de neige ; le second élève au-dessus de ses feuilles, étendues comme un plateau de verdure, son éblouissante coupe d'or.

La fleur embaumée du lotus offre l'aspect original d'un volant aux douces nuances, d'un bleu céleste. Ses proportions, aussi grandioses qu'élégantes sont en rapport avec les vastes rives qui baignent son feuillage.

Il règne sur les eaux du Nil comme la rose dans nos jardins, la marguerite dans nos prés, le muguet dans nos bois.

Parler du lotus, c'est parler du nénuphar, cette plante impressionnable et capricieuse qui est tout à la fois la petite maîtresse et la grande dame de nos étangs. Un nuage l'attriste, une goutte d'eau l'inquiète, un éclair le fait frémir, un coup de tonnerre le fait rentrer sous les eaux.

Dès que le soleil se lève et brille, le nénuphar dresse comme un calice sa blanche fleur à la surface de l'onde et, tout le jour, cette fleur reste épanouie sous l'action caressante du soleil, agitant sa corolle au souffle attiédi de la brise, frémissante, heureuse, inondée de grand air et de lumière.

Autour de son calice bourdonnent les abeilles ; sur ses larges feuilles brille, comme un diamant noir, le scarabée des eaux, et, dans sa valse rapide autour de l'étang, la svelte "demoiselle" au corsage d'émeraude, aux ailes de dentelle, se pose comme une pierrerie sur ses pétales de satin.

Mais, le soir venu, faisant sa toilette de nuit, notre plante ferme, une à une ses fleurs fatiguées et disparaît, sous les eaux, dans son alcôve liquide.

Durant le jour même, quand le ciel s'assombrit ou quand le vent s'élève, le nénuphar ferme lentement sa corolle comme on ferme sa porte ou sa fenêtre au mauvais temps et se retire dans ses appartements d'où il sortira aux premiers rayons du soleil.

Il en est de même du lotus du bord du Nil. Mêmes propriétés, mêmes habitudes curieuses, même sensibilité étonnante ; vivant à la fois audessus et au sein des eaux, le lotus a deux existences, passe ses jours en plein soleil, ses nuits au fond de l'onde.

Quand le soleil apparaît, les lotus sortent de leur alcôve et s'étendent sur les eaux du Nil, transformé en parterre mouvant. Souvent le long de ces corbeilles flottantes aux splendides fleurs bleues, se profile le grand cou d'un flamant rose aux yeux d'or ou bien le museau formidable d'un crocodile au dos verdâtre et cuirassé.

Aussitôt que vient le soir, plus de parterre. Descendant sous les eaux dans leur alcôve de cristal, tous les lotus ont disparu.

Ils sont couchés.

Mais ils se réveilleront à la surface du fleuve quand l'aube aura blanchi les Pyramides et que les lucioles éblouissantes des nuits égyptiennes auront disparu comme des étincelles.

Souhaitons la bienvenue au lotus du vieux Nil, mêlant ses grandes fleurs azurées aux coupes de neige et d'or des nénuphars, sur le vert tapis de nos lentilles d'eau.

FULBERT DUMONTEIL.

### Grains de Santé

On a souvent traduit, en prose et en vers, les préceptes de l'Ecole de Salerne.

S'il n'est nul médecin près de votre personne  
Qui, dans l'occasion, puisse être consulté,

En voici trois que l'on vous donne :  
Un fonds de belle humeur ; un repos limité,  
Et surtout la sobriété.

Variante :

Gaîté, doux exercice et modeste repas,  
Voilà trois médecins qui ne nous trompent pas

\* \* \*

Les Grecs attribuent à Socrate la formule mise en scène par Molière dans le *Médecin malgré lui*. Socrate disait qu'il différait du reste des hommes en ceci, que les autres vivaient pour manger, mais que lui mangeait pour vivre.

Il faut être utile aux hommes pour être plus grand dans son opinion. — MASSON.

## Culture Physique

### SOINS DES DENTS ET DE LA BOUCHE

Il faut éviter à tout prix le séjour des restes de nourriture, et l'excès de cellules mortes, autour des dents, sur la langue et dans la gorge, si l'on veut éviter les fermentations, la mauvaise haleine, les caries dentaires, et les maux de gorge.

Faites ce que vous voudrez, vous ne pourrez jamais faire disparaître les microbes de l'univers, ils vivront et se multiplieront tant que le monde existera. Mais chacun peu leur rendre le séjour difficile ou impossible. Il suffit pour les empêcher de multiplier, d'empêcher leur nutrition. Si votre bouche contient une abondance de matières putrescibles, les microbes y trouveront un milieu excessivement favorable à leur développement : l'humidité, la chaleur et la nutrition. Tant que ses conditions existeront, aucun antiseptique ne pourra débarrasser sa place. Mais si vous supprimez le milieu nutritif, vous supprimerez le microbe.

### COMMENT TENIR LA BOUCHE PROPRE

Les gros mangeurs ont toujours la langue chargée d'un enduit grisâtre, formé des déchets, qui tapisse toute la muqueuse et ferment constamment. Quel beau milieu pour l'élevage des microbes. Quelle belle porte d'entrée pour toutes les maladies qu'une bouche chargée de mucus épais et de cellules en putréfactions !

Or chez ces gros mangeurs, ce n'est pas simplement de la propreté locale qu'il faut recommander : il faut qu'ils suppriment la cause. Qu'ils mangent moins ou qu'ils travaillent musculairement plus fort pour brûler tout ce qu'il mangent. La cause supprimée on entretient la propreté locale de la gorge et de la bouche par des gargarismes d'eau froide matin et soir, et en brossant les dents plusieurs fois par jour afin de les tenir complètement débarrassées de tous débris.

### LE SOIN DES DENTS

Les poudres à dents sont inutiles ; de l'eau tiède suffit, appliquée avec une bonne brosse.

Brosser de bas en haut, en arrière des dents comme en avant. Faites pénétrer la brosse dans les coins de la mâchoire, jusqu'en arrière des dernières dents. Quand vous brossez transversalement, il faut éviter de décoller la gensitive.

Si vos dents sont jaunes ou noires, recou-

vertes de tartre, ou cariées, allez chez le dentiste. Exigez cependant qu'il ne se serve pas d'acide pour blanchir vos dents. Il faut mieux gaspiller du temps que gaspiller votre mâchoire.

Si vos dents sont cariées, faites enlever les parties cariées par un dentiste habile, et remplir la cavité.

Soyez sûr avant de faire remplir que la cavité est absolument saine. Ne faites pas arracher de dents : vous n'en avez que 32 et la nature ne vous en donnera pas d'autres. Les dents artificielles font une pauvre compléation aux dents que la nature a accrochées à votre mâchoire.

Si vos dents sont saines, ou vous paraissent saines allez chez le dentiste quand même pour les faire examiner. Un commencement de carie aurait pu vous échapper qui n'échappera pas à son œil exercé.

Enfin, si vous voulez avoir des dents solides, servez-vous-en. Il n'y a rien de bon comme l'exercice de la mastication pour conserver une bonne mâchoire.

### LE NEZ — LES BRONCHES

#### LE NEZ

Si les sécrétions du nez sont attachées d'une façon trop solide, un peu d'eau pur, ou salée, placée dans le creux de la main et aspirée, fera la toilette de l'organe olfactif.

Si le nez est trop bloqué, pour permettre l'aspiration, on peut se servir d'un appareil permettant l'introduction du liquide par déclivité.

Il y a plusieurs de ces appareils sur le marché.

#### LES BRONCHES

Chez les gros mangeurs les sécrétions s'accumulent abondamment pendant la nuit. Or comme tout le monde mange trop, beaucoup trop, tout le monde porte un excès de sécrétions pulmonaires dont il faut se débarrasser, ou bien c'est la bronchite qui s'installe sur le terrain fertile ; si vous n'enlevez pas les vidanges du poumon, les microbes viendront y vidanger. Ils viendront jouer leur rôle de destructeurs de tout ce qui ne sert plus. S'il travaillent en petit nombre, leur rôle est simplement bienfaisant ; si les sécrétions à détruire sont trop abondantes, l'armée de ces petits travailleurs sera si nombreuse qu'il faudra souffrir de leur présence et de leur travail : c'est la bronchite.

En principe, le travail microbien est bon, mais pourquoi attendre leur aide pour débar-

rasser les bronches, pourquoi ne pas les nettoyer soi-même ?

#### C'EST L'AIR QUI LAVE LES BRONCHES

Excitez la respiration, exaltez le jeu du poulmon, par la respiration forcée et par l'exercice, et le poulmon va se débarrasser par lui-même de tout ce qui l'obstrue.

Faites d'abord des exercices rapides : danse, punching bag, haltères légères ou même des mouvements des bras sans appareils, jusqu'à ce que la respiration s'accélère notablement. Puis videz le poulmon de tout l'air qu'il contient, remplissez-le d'air pur jusqu'à dilation de ses brachiales. Répétez ce jeu de soufflet, jusqu'à ce que les sécrétions remontent à la gorge, d'où il sera facile de les expulser.

Dr J. P. GADBOIS.

#### Le moine dentiste

Un type bien curieux de la Rome papale a excité la curiosité des journaux qui, en 1886, lui ont consacré des articles plus ou moins approbatifs. Il s'agit du frère Orsenigo, de la Lombardie, qui opérait principalement à l'hospice romain des Fate bene Fratelli.

Au mois d'avril 1886, un vieillard se présentant dans son cabinet, lui demanda s'il était l'illustre frère Orsenigo.

—Orsenigo tout court, dit le moine, n'accompagnez pas mon nom de l'épithète d'illustre, je ne le mérite pas.

—Permettez moi de répéter, au contraire, *illustre frère*, répéta le vieillard. J'ai entendu dire que vous avez un talent hors ligne pour débarrasser un malheureux des dents qui le font souffrir. Eh bien ! je vais mettre à l'épreuve votre talent. Voici une dent qui me tourmente depuis huit mois, et je n'ai pas trouvé un seul dentiste capable de l'arracher.

Le moine examine la dent, prend sa pincette, et d'un coup sec la fait sauter. Le vieillard poussa un cri et sa dent était partie. Ce vieillard, savant allemand, à son retour à Berlin, s'est mis à écrire un ouvrage sur Rome avec un chapitre réservé au frère.

Dans son cabinet tapissé de madones et de saints, il y a un lavabo à l'usage des patients ; dans une armoire est une collection de dents. Il en a arraché jusqu'à 400 par jour. Et il n'opère pas seulement sur les gens du peuple, mais encore sur les membres de l'Aristocratie, sur les cardinaux, les ministres, les personnages de la cour, sur le pape lui-même.

L'amiral Acton, de la Marine, M. Coppino de l'Instruction publique, les membres de la

famille de M. Magliani, ministre, ont expérimenté son adresse. Au mois d'août 1886, il a arraché une dent au pape Léon XIII, dont il a reçu les éloges.

Entre une caisse près de l'armoire et le lavabo, est un fauteuil dont il se sert rarement : en effet, il appuie le patient contre le mur, sous prétexte de mieux faire voir la dent malade et, indifféremment, il l'arrache de la main droite ou de la main gauche.

Il a la taille d'un cuirassier et des poignets de fer. Sa force est extraordinaire. En le voyant, on comprend que lorsqu'il tient une dent, c'est fini : il faut qu'elle sorte.

Ses services sont gratuits. Si les visiteurs laissent une offrande, c'est pour les pauvres.

#### Notes Encyclopédiques

Les girafes ont la langue longue de deux pieds environ.

\* \* \*

L'hon. Frank O. Briggs, le nouveau sénateur du New Jersey, est, dit on, un athlète émérite et enthousiaste. Bien qu'agé de 58 ans, il prend encore plaisir à lutter et à boxer.

\* \* \*

D'après un mémoire présenté au Pape par les évêques anglo-saxons le nombre des catholiques dans les Etats-Unis, le Canada, l'Irlande, la Grande Bretagne et les colonies britanniques est d'environ 45,000,000.

\* \* \*

La ville de Fort Dodge, Ia., vient d'imposer une amende variant de \$10 à \$1,000 aux célibataires des deux sexes âgés de 25 à 45 qui refusent de se marier.

\* \* \*

Un timbromane anglais, très convaincu, très consciencieux et très patient vient de calculer le nombre des timbres créés de par le monde, depuis que l'usage de coller, sur les enveloppes, de petits carrés de papier à vignettes s'est généralisé. Il n'y en a pas moins de 14726 — une misère !

Parmi les diverses parties du monde, c'est l'Amérique qui détient le record avec 4,795 ; puis viennent l'Europe (3,665), l'Asie (2,773), l'Afrique (2,466) et l'Océanie (1,027). Durant la seule année passée, 807 types nouveaux ont été émis : Europe 206, Asie 202, Afrique 146, Amérique 131 et Océanie 122.

Heureux, mais peu nombreux sont ceux qui peuvent se vanter de posséder dans leur collection tous les timbres de toute la terre.

### L'érable Canadien

Il est plein de sève et de force,  
L'ouragan ne peut le ployer ;  
Pourtant les fibres de son torse  
Sont aussi souples que l'acier.

Son feuillage à la mi septembre,  
Au souffle du vent boréal,  
Se couvrant d'or, de pourpre et d'ambre,  
Brille comme un manteau royal.

En avril le paysan perce  
Son flanc qu'amollit le dégel :  
Par sa blessure l'arbre verse,  
Tout le mois, des larmes de miel.

Il est bon autant que robuste.  
Il berce au vent le nid moëlleux,  
Et dépouille sa tête auguste  
Pour couvrir le gazon frileux.

Après avoir nargué les bombes,  
Il se laisse mettre en morceaux,  
Afin qu'on en fasse des tombes  
Ou qu'on en fasse des berceaux.

W. CHAPMAN.

### L'alcool et le progrès matériel des Canadiens-Français

On se demande souvent, comment il se fait qu'autrefois une maison de commerce, une industrie, une entreprise quelconque pouvait rester sous la direction d'une même famille pendant des années. Il n'était pas rare, par exemple, de voir deux ou trois générations d'une même famille se succéder à la tête des affaires d'une maison dont l'importance augmentait avec le temps. Et l'on se dit là dessus, qu'évidemment il s'est produit changement quelque part. La réponse à cette question ne serait elle pas dans le fait que nos ancêtres plus croyants, étaient plus sobres que nous ? Je le crois.

Si l'on observe autour de soi, on s'apercevra très vite, que nombre de fils de marchands et d'industriels ont été incapables de continuer les affaires, cependant prospères, de leur père, parce qu'ils s'adonnaient à l'ivrognerie. Ils ne manquaient pas, certes, des qualités nécessaires pour réussir, mais ces qualités furent noyées bien vite dans le whiskey. Le goût du plaisir et du libertinage aidant ils cessèrent de s'occuper de leur besogne, comme il aurait fallu et un jour, la faillite les plongea dans l'irréparable déchéance. Que de noms, on pourrait citer à l'appui de cet assertion, n'est-ce pas ?

Nous avons des aptitudes marquées pour les affaires et si quantité des nôtres ne se rendaient pas apathiques et insouciant par l'usage de ce grand endormeur, qu'est l'alcool, ils verraient plus clair dans leurs transactions, ils seraient plus actifs plus légitimement ambitieux et nous ne verrions pas tant de miséreux : Juifs, Syriens ou Grecs venir se créer ici des fortunes, pendant que nous nous amusons et que nous gaspillons un temps précieux en folles équipés. Le succès constant appartient aux sobres et aux laborieux.

TROTTAIN.

### Les Français jugés par les Américains

Voici comment M. André Chevrillon dans la "*Revue de Paris*" résume le jugement que porte sur la France actuel, un auteur Américain, M. Henry James :

"Province", c'est le mot que l'Américain se répète tout bas quand il regarde notre France et ce qui, par opposition aux Etats Unis, la caractérise : le nombre et l'autorité des fonctionnaires, la médiocrité des vies bridées d'avance l'étroitesse des champs où se déploient les actes et les pensées, la mesquinerie des entreprises, le niveau moyen des fortunes, le goût de l'épargne, la cohésion de la famille, l'ignorance de l'étranger, la suffisance nationale, la tendance à prendre l'esprit français pour seul et universel critère, l'âpreté des haines politiques, les incessantes querelles de cléricalisme et d'anticléricalisme, le pauvre outillage économique, l'énorme retard en un pays industriel du développement industriel."

Un jour, Dumas père entrait dans le cabinet de travail de son fils, au moment où un ami de celui-ci le cinglait, sur un ton désobligeant, de cette exclamation saugrenue :

— C'est donc vrai que votre père est nègre ?

— Métis, monsieur, métis, répondit Dumas père en refermant la porte derrière lui ; c'est le mien qui était nègre, lui-même d'ailleurs était fils d'un singe. Notre famille a commencé par où la vôtre finit !

L'ami, paraît-il, ne fut pas content.

Quand on dit d'un homme : " Il fait parler de lui," c'est un éloge.

Quand on dit d'une femme : " Elle fait parler d'elle," c'est un blâme.—LAMARTINE.

## Comment peut-on éviter la Tuberculose ? (Consomption)

RÉDIGÉ PAR LE BUREAU DE SANTÉ MUNICIPAL ET LA LIGUE ANTITUBERCULEUSE DE MONTRÉAL

« *Mieux vaut prévenir que guérir.* »

La science médicale nous montre clairement la cause de la consomption et nous donne les moyens de nous préserver de cette terrible maladie ; toutes les personnes intelligentes doivent donc connaître les soins qu'il faut prendre pour ne pas devenir tuberculeux.

Cette maladie *contagieuse, évitable et curable*, est causée par un parasite qui détruit les parties où il se trouve comme le vers ronge le fruit dans lequel il pénètre.

Ces parasites appelés microbes sont répandus par millions dans l'air que nous respirons, aussi la tuberculose (consomption) tue, à Montréal, plus de monde que toutes les autres maladies contagieuses réunies : (Picote, diphtérie, coqueluche, rougeole, scarlatine, etc.)

Ces microbes sont répandus dans l'air par toutes les personnes souffrant de consomption et surtout de consomption des poumons. La toux et les crachats sont alors infectés par les bacilles.

Il est de la plus haute importance que les crachats des malades qui contiennent des millions de germes de la tuberculose ne tombent pas sur les tapis, les planchers, les murs, etc., etc., parce que desséchés et réduits en fine poussière, ces parasites circulent dans l'air, sont respirés, et pénétrant dans les poumons ils donnent la maladie. Si vous êtes en parfaite santé, le poison est détruit sans avoir pu nuire, mais si vous êtes faible vous ne pourrez résister à l'attaque, le microbe se développera facilement et vous deviendrez tuberculeux. Il faut donc pour éviter la consomption toujours être en bonne santé et vivre dans un air le plus pur possible.

La faiblesse est généralement le résultat de l'ignorance des soins à prendre pour conserver la santé ou l'effet de la mauvaise volonté à bien faire ce qui est nécessaire.

Parmi les principales causes d'affaiblissement on peut citer : 1° les maisons mal aérées et mal éclairées ; 2° une mauvaise nourriture et 3° l'usage de l'alcool sous toutes ses formes.

L'air c'est le pain du poumon, plus l'air que vous respirerez sera pur plus le poumon sera fort, il serait bon de s'habituer à dormir

dans une chambre ouverte jour et nuit afin de ne jamais respirer l'air enfermé. En couchant la fenêtre ouverte, il n'y a aucun danger de prendre le rhume, si le lit n'est pas placé dans un courant d'air c'est-à-dire entre deux ouvertures. Vous habitant à respirer l'air du dehors jour et nuit vous donnerez aux voies respiratoires la force de résister aux froids de l'hiver et de prévenir les rhumes toujours dangereux. Une petite toux fatigante, épuise ensuite et favorise quelquefois le développement des microbes de la tuberculose (consomption).

L'habitation pour être salubre doit être bien éclairée, le meilleur et le plus économique des moyens de désinfection c'est le soleil, la lumière solaire qui purifie doit donc pénétrer dans les chambres de la maison, les germes des maladies poussent mieux dans l'obscurité et rappelez-vous que là où le soleil n'entre pas le médecin entre souvent.

Une mauvaise nourriture est aussi une grande cause d'affaiblissement, les aliments entretiennent la vie et réparent les pertes ; il faut que les recettes d'une saine alimentation soit en rapport avec le travail fait et les forces dépensées. L'alcool n'est pas nécessaire pour stimuler l'appétit, il trouble les fonctions de l'estomac, du foie, des reins etc, et devient la cause de nombreuses maladies ; c'est un des principaux ennemis de l'homme qui apporte la tuberculose au foyer.

Si vous habitez avec des personnes affectées de consomption, il vous faut prendre des soins particuliers, afin de ne pas contracter la maladie. Ces malades doivent avoir des objets de toilette qui ne servent qu'à eux seuls. Comme ce sont leurs crachats qui sont la grande cause de propagation de la tuberculose ils devront se servir de crachoir de poche facile à nettoyer ou d'un petit mouchoir en papier qui sera brûlé après usage. Bien que contagieuse, sachez bien, que la tuberculose n'est pas un monstre qu'il faut fuir, mais une maladie qu'il faut combattre, n'oubliez pas que c'est la plus curable de toutes les maladies chroniques. Dès que vous ressentirez les premiers symptômes de cette affection : faiblesse, respiration courte, gêne, perte d'appétit, toux, transpiration, consultez un médecin compétent et sans vous laisser tromper par les réclames des journaux suivez fidèlement le traitement que vous avez reçu, qui sera le meilleur pour vous guérir.

L'amitié est une affaire de sentiment et il y a bien des gens qui n'en ont point.

### Les Français du Passé

C'est un marin français, le valeureux Jacques-Cartier, qui a découvert le Saint-Laurent. C'est un prêtre français, le P. Marquette, qui a découvert le cours du Mississipi; c'est un gentilhomme français, le vaillant LaSalle, qui descendit le premier le grand fleuve jusqu'à son embouchure. Ce sont les Français qui, les premiers fondèrent des établissements agricoles sur les rives de l'Ohio, dans la Caroline du Sud et sur les confins du golfe du Mexique. Ce sont les Français qui colonisèrent l'Acadie, dont un illustre poète, Longfellow, a raconté en termes touchants les derniers désastres et le Canada, où subsistent encore pleinement la langue et le souvenir de la France et la Louisiane.

Ce sont ces intrépides Canadiens, qu'on appelait les "Voyageurs" et les "Coureurs des bois", qui s'élançèrent à travers les forêts impraticables, s'aventurèrent sur les lacs et furent les premiers pionniers de cette immense contrée où les Américains se glorifient aujourd'hui de construire leurs cités, de dérouler les rails de leurs chemins de fer et de faire flotter leurs bateaux, sur une longueur de neuf cents lieues, depuis le plateau rocaillieux où s'élèvent les remparts de Québec jusqu'à la plaine humide où s'étaient les vastes maisons de la Nouvelle Orléans: depuis le voisinage des glaces du Labrador jusqu'aux parages des tropiques; depuis les rives de l'Hudson jusqu'aux extrémités du Nord, partout, au seizième et au dix-septième siècle le sol a été jalonné et sillonné par les Français.

Maintenant encore, c'est à l'aide de bateaux canadiens que la Compagnie de la baie d'Hudson et les autres compagnies qui font le commerce des fourrures accomplissent leurs difficiles opérations. Ce sont les familles françaises, qui ont éclairé et protégé les premières expéditions des Américains vers Santa-Fé et vers la Sierra-Nevada de la Californie.

On grand nombre d'entreprises, dont s'enorgueillit la république des Etats-Unis ont été conçues et achevées par des Français.

L'un des plus intelligents et des plus audacieux explorateurs de l'Amérique, le général Frémont, est d'origine française.

La première dans les Croisades, cette héroïque tentative de colonisation religieuse, la France a été la première aussi dans d'autres expéditions nautiques, la première sur la côte d'Afrique, comme dans les régions immenses de l'Amérique du Nord. Sur tous

les points du globe, ses marins, ses colons, ses soldats, ont glorieusement porté son drapeau.

Ce n'est pourtant point par ses ardues batailles et ses nombreuses victoires que la France s'est acquise une place si distincte dans l'histoire des colonisations, c'est par son esprit de justice et de mansuétude, par ses facultés d'attraction et d'assimilation.

Elle n'a point fait de cruelles ordonnances pour obtenir la plus abondante récolte de la terre conquise. Elle n'a point, pour apaiser une lamentable soif d'or, torturé d'innocentes peuplades vaincues. Elle n'a point écrasé ou refoulé dans de sombres régions des milliers d'honnêtes familles pour n'avoir plus à leur disputer une parcelle de leurs domaines héréditaires.

Ah! si en pensant à tout ce que nous avons possédé et à tout ce que nous avons perdu, il ne nous est pas possible de lire sans regrets la chronique de nos colonies, nous pouvons du moins la lire sans remords. Nulle de nos souverainetés n'a fait gémir l'âme d'un Las Cases; nulle de nos coutumes n'a suscité un désir de vengeance dans le cœur d'un Montbars, et nul de nos gouverneurs n'a, par ses rapacités, enflammé la foudroyante éloquence d'un Burke ou d'un Sheridan.

Nos colons ont inspiré en pays étrangers l'admiration de tous et certains, des sentiments d'estime et d'affection qui souvent leur ont été d'un grand secours dans les heures difficiles, dans la faiblesse de leurs armements, dans l'exiguité de leurs ressources matérielles.

Des guerres désastreuses, des traités cruels ont enlevé la plupart de nos anciennes possessions. Nous y avons laissé un noble et profond souvenir.

X. MARMIER,  
de l'Académie française.

La nationalité canadienne-française, qu'on dise et quoi qu'on fasse, est destinée à rester distincte des autres races qui nous entourent. Il y a donc lieu de nous préoccuper des moyens à prendre pour en assurer l'existence et la prospérité.

Or, au premier rang de ces moyens se place assurément l'encouragement mutuel des nôtres entre eux.

S'il en est qui pourrait s'en plaindre, qui aurait raison de nous en blâmer? Pas ceulà, bien sûr, qui trouvent ce principe bon pour eux, et qui en font l'application.

Imitons-les donc, nous nous en porterons mieux.

J. ED. PLAMONDON.

# L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS  
L' "ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la  
Province de Québec en 1893 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTRÉAL

7 Place d'Armes

Tél. Bell 2255.

R. P. Boite 2172

MONTRÉAL, MAI 1907

## Ça et là

Encore deux mois de concours !

\* \* \*

Les déménagements sont terminés, tout le monde est installé, profitez en pour redoubler de vigueur dans la recherche des nouveaux membres.

\* \* \*

Avez vous déménagé ? Oui ? Alors donnez votre nouvelle adresse à vos secrétaires archiviste et financier au plus tôt. Cela est aussi important pour vous que pour l'association.

\* \* \*

Un sage a prononcé jadis cette parole : *Fais ce que tu fais.* Si donc vous voulez aider votre cercle, si vous le voulez prospère, agissez avec énergie, employez toutes vos facultés, et ne retardez point.

## NOUVEAUX CERCLES

*Cl. St-Faustin, No 283.*

Institué à St-Faustin, comté de Terrebonne, le 31 mars 1907, par M. Joseph Contant, Président Général, et organisé par M. J. L. Leprohon, M. D.

OFFICIERS :

Chapelain, Rév. A. Gauthier,	Sec.-Arc., J. Pelletier, M. D.,
Sb. P. G., J. A. Gosselin,	Sec.-F. et Trés., G. A. Bastien,
Prés., M. Laurence,	Md.-Ex., Jov. Pelletier.
V.-Prés., F. Légaré,	Comm. Ord., C. Lecompte,

Introd. Prisme Thidéal.

Ce cercle avait d'abord été institué comme bureau de perception le 22 mars 1907.

*Cl. St-Prime, No 284.*

Institué à St-Prime, comté du Lac St-Jean, le 14 avril 1907, par M. Chs Duquette, Inspecteur en chef, et organisé par M. J. Giguère, M. D.

OFFICIERS :

Chapelain, Rév. J. Lavoie,	Sec.-Arc., J. A. Auclair,
Sb. P. G., Adolp Lamontagne,	Sec.-F. et Trés., Thos Bellef,
Prés., C. Mosency,	Md.-Ex., A. A. Lapointe,
V.-Prés., A. Vézina,	Comm. Ord., N. Bouchard,

Introd. J. Néron.

Ce cercle avait d'abord été institué comme bureau de perception le 2 avril 1907.

*Cl. St-Félicien, No 285.*

Institué à St-Félicien, comté du Lac St-Jean, le 16 avril 1907, par M. Chs Duquette, Inspecteur en chef, et organisé par M. J. Giguère, M. D.

OFFICIERS :

Chapelain, Rév. A. Larouche,	Sec. Arc. F. N. Tremblay,
Sb. P. G., E. Thivierge,	S.-Fin. et Trés., F. X. Juneau,
Prés., E. Juneau,	Md.-Ex., A. A. Lapointe,
V.-Prés., J. H. St-Pierre,	Comm. Ord., J. Jacquelin,

Introd., W. Demeule.

Ce cercle avait d'abord été institué comme bureau de perception le 3 avril 1907.

## NOUVEAUX BUREAUX DE PERCEPTION

*B. P. St-Méthot, No 215.*

Institué à St-Méthot, comté du Lac St-Jean, le 11 avril 1907, par M. Chs Duquette, Inspecteur en chef, et organisé par le Dr J. Giguère.

Comité de Surveillance : MM. J. E. Gobeil, président ; Adolphe Saint-Germain et Alphonse Bouchard.

Percepteur, M. J. A. O. Bellemare.

Médecin, M. A. A. Lapointe.

*B. P. St-Valérien, No 215.*

Institué à St-Valérien, comté de Shefford, le 18 avril 1907, par M. G. H. Vaillancourt, R. P. P. G., et organisé par ce dernier.

Comité de Surveillance : MM. Dr L. G. E. Boucher, président ; J. Cabana et Eugène Chagnon.

Percepteur et Médecin examinateur, Dr R. A. Des Rochers.

## A TRAVERS LES CERCLES

*Cercle Jeanne d'Arc, No 53.*

Lundi soir, le 8 avril dernier, le Cercle Jeanne d'Arc, de l'Alliance Nationale, donnait un magnifique Euchre dans les salles du Conservatoire Norman, rue Ste-Catherine Ouest, sous le patronage distingué de M. Joseph Contant, Président-Général.

Dès huit heures et demie, un public nombreux et choisi se pressait déjà autour des tables et offrait un spectacle superbe et des plus gracieux.

La partie de euchre a été conduite avec entrain par M. Dalbé Viau, promoteur de la fête, assisté de MM. J. E. Pilon, Alcide Chaussé, C. E. Narbonne, J. R. Raymond, U. Richard, J. P. Doyon et E. N. Gobeil, tous membres du Comité d'organisation. Dix-huit prix furent distribués aux heureux gagnants et tous s'accordèrent à dire qu'ils étaient très jolis et d'une grande valeur.

Après la distribution des récompenses, M. Jos. Contant, fit un joli discours dans lequel il proclama les avantages offerts par l'Alliance Nationale, et invita tous ceux qui avaient à cœur leurs intérêts et matériels d'en faire partie sans retard. Il fut aussi très flatteur pour le Cercle Jeanne d'Arc qui, dit-il, compte parmi ses membres des hommes d'énergie et d'action. M. Contant eut un beau succès oratoire et il fut longuement acclamé.

On servit ensuite des rafraichissements, puis on fit du chant et de la musique jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Le Comité d'organisation, très satisfait du résultat de cette fête, désire offrir ses plus sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à en assurer le succès et particulièrement aux généreux donateurs de prix. C'est avec plaisir qu'il offre aussi, au président actif du Euchre, M. Dalbé Viau, jeune architecte de talent, l'expression de sa vive reconnaissance pour le magnifique exemple de dévouement et d'abnégation qu'il a donné au cours de cette noble entreprise qui vient d'être couronnée d'un succès sans précédent. Ce travailleur infatigable, sur qui reposait toute l'organisation, a donné une preuve éclatante de sa vigilance et il a droit à de chaleureuses félicitations.

D'ailleurs, M. Viau n'en est pas à son premier triomphe, car il excelle aussi dans la mutualité. Il fit admettre 32 membres dans le dernier concours de recrutement et gagna pour ce travail considérable, le Grand Prix d'Honneur de la Société. Il mérite donc, sans restriction, les éloges qui lui sont actuellement adressés. L'avenir semble lui sourire, car déjà son bureau est très acheminé, et d'importantes corporations lui ont confié les plans d'édifices de grande valeur.

Honneur à ce jeune et vaillant mutualiste ; que sa carrière soit féconde : ce sont les souhaits que lui adressent particulièrement tous les confrères de Cerele Jeanne d'Arc.

EUDORE N. GOBELL,  
Sec.-Arch.

## CONDOLÉANCES

### BUREAU EXÉCUTIF

Les membres du Bureau Exécutif ont appris avec un vif regret la mort prématurée de la mère de leur distingué collègue, M. Eugène Godin et ils se joignent à lui de tout cœur dans le deuil cruel qui vient de le frapper et le prient d'accepter leurs sincères condoléances.

Ils approuvent aussi, à l'unanimité des voix, le Président Général d'avoir déposé en leur nom une couronne de fleurs sur la tombe de la mère vénérée de leur collègue.

Les cercles ou bureaux de perception suivants ont voté des condoléances aux personnes ci-après mentionnées :

*Cl. St-Charles, No 10.* — A M. E. H. Godin, directeur, à l'occasion du décès de sa mère.

*Cl. St-Henri, No 12.* — A M. P. G. Poirier, à l'occasion de la mort de sa mère ; à M. J. P. Trépanier, N.P., à l'occasion de la mort de sa belle-

mère ; à Mme F. Libérgant, à l'occasion de la mort de son fils.

*Cl. Jeanne-d'Arc, No 53.* — A MM. Oscar et R. Berthiaume, à l'occasion de la mort de leur père.

*Cl. St-Barthélemy, No 72.* — A M. Arsène Jacques, à l'occasion du décès de sa mère.

*Cl. Trifluvien, No 124.* — A M. J. A. Comeau, à l'occasion du décès de son épouse ; à MM. Edouard Godin et H. L. Godin, à l'occasion du décès de leur mère.

*Cl. St-Pascal, No 169.* — A M. Joseph Lajoie, à l'occasion du décès de son épouse.

*Cl. Crémazie, No 171.* — A M. E. H. Godin, directeur, à l'occasion du décès de sa mère.

## NOMINATIONS

### SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé les confrères dont les noms suivent ses substituts auprès de leurs cercles respectifs :

Aicidé Chaussé, cl. Jeanne-d'Arc, No 53 ; Euclide Houle, cl. St-Vincent, No 42 ; J. A. Dumas, cl. Maisonneuve, No 61 ; Ludger Robitaille, cl. St-Raymond, No 96 ; Alphonse Laurin, cl. Viger, No 227 ; J. W. Pitt, cl. St-Cyrille, No 276 ; G. D. Parent, cl. Pointé-Claire, No 277 ; W. C. Lemay, cl. Bonaparte, No 278 ; Rév. J. B. E. Decelle, cl. Bossuet, No 279 - J. A. Guilmet, cl. Ste-Flavie, No 280 ; Art. Gagnon, cl. St-Blaise, No 281 ; J. A. Trudel, cl. Gaboury, No 282 ; J. A. Gosselin, cl. St-Faustin, No 283 ; A. Lamontagne, cl. St-Prime, No 284 ; Elz. Thivierge, cl. St-Félicien, No 285.

### MÉDECINS EXAMINATEURS

Le choix des médecins ci-après nommés a été ratifié par le Bureau Exécutif :

Edgard Morin, cl. Limoilou, No 168 ; W. N. Godin (adjoint), cl. Trifluvien, No 124 ; E. Bernier, cl. St-François-d'Assise, No 100 ; A. Blas, cl. Edmonton, No 151 ; J. W. Wallace, cl. Labelle, No 120 ; H. Pelletier, cl. St-Cyrille, No 276 ; A. Lesage, cl. Pointe-Claire, No 277 ; N. M. Harris, cl. Bossuet, No 279 ; J. E. Lavoie, cl. Ste-Flavie, No 280 ; A. Bouthillier, cl. St-Blaise, No 281 ; H. E. Potvin, cl. Gaboury, No 282 ; Jos. Pelletier, cl. St-Faustin, No 283 ; A. A. Lapointe, cl. St-Prime, No 284 ; A. A. Lapointe, cl. St-Félicien, No 285 ; F. H. Pickell, B.P. Sweetsburg, No 211 ; A. A. Lapointe, B.P. St-Méthot, No 215 ; R. A. Des Rochers, B.P. St-Vaïérien, No 216.

## NECROLOGIE

No	NOM	ADMISSION			Dotation	DÉCÉDÉ			Médecin Examineur
		Age	Cercle ou B.P.	Date		le	Age	Cause	
606	M.-Rémi Descarie....	20	Mont-Royal, No 2..	22-12-98	\$ 500	9-2-06	28	Laryngite.	J. U. Lalonde.
607	J.-Donat Plourde....	32	Viger, No 227.....	26-4-05	500	9-2-07	34	Pneumonie.	H. A. Quintal.
608	E.-Louis Lamothé....	27	J.-ques-Cartier, 49..	30-6-98	500	11-2-07	35	"	P. A. Valois.
609	J.-Joseph Quévillon..	20	St-Stanislas, No 22..	4-12-98	500	16-2-07	29	Hémorrhagie intestin.	E. Bourgeault.
610	J.-Ete Allaire.....	51	Sacré-Coeur, No 6....	22-8-84	1000	23-2-07	63	Urémie.	L. J. Barolet.
611	Philius McLean.....	41	St-Charles, No 10....	22-6-98	500	24-2-07	59	Cl.-rose de moelle épîn.	L. N. Delorme.
612	Joseph Provost.....	29	"	9-6-97	500	3-3-07	39	Tuberculose pulm.	"



## Lettre Circulaire

### Placement des fonds

*Aux Officiers et aux  
Membres des Cercles.*

Messieurs et chers confrères,

Me conformant au désir des membres du Bureau Exécutif, je prends la liberté d'attirer votre attention sur la question du placement des fonds de vos cercles. Nous n'avons pas besoin d'insister pour vous faire comprendre l'importance qu'il y a de traiter cette affaire avec prudence et d'une manière pratique, mais il convient que nous vous la signalions.

Si nous référons aux rapports annuels des cercles, pour l'année dernière, nous constatons que le nombre de ceux qui paraissent avoir donné à cette question une solution satisfaisante est assez élevé. Cependant, nous devons ajouter qu'il y a malheureusement des sommes assez rondes qui ne rapportent pas, sous forme d'intérêt, aux cercles qui les possèdent, les revenus qu'ils doivent en tirer et que nous serions en droit d'attendre.

Nous n'avons aucun doute que les officiers et les membres des cercles qui ont fait des placements n'ont pas perdu de vue que la première chose à assurer en semblable matière, c'est la sécurité, mais qu'il en est une autre aussi très importante : le taux d'intérêt. Les placements dans ces conditions de sécurité s'imposent ; il n'est pas nécessaire de discuter ce point. C'est pourquoi les statuts (art. 226) décrètent que les cercles ne peuvent retirer leurs fonds des banques que pour les placer sur première hypothèque, jusqu'à concurrence de 50% de la valeur seulement des immeubles donnés en garantie, ou en prêts aux municipalités, fabriques, etc., ou en dépôt au Conseil Général. Les revenus provenant des intérêts jouent un rôle qui n'est pas secondaire dans l'accumulation des capitaux de toute nature, et cette source de revenu ne doit pas être négligée dans une société comme la nôtre où le capital accumulé d'année en année, accru du produit de ses intérêts, est nécessaire pour permettre à la société d'éteindre ses obligations. Il ne faut pas perdre de vue que les contributions de la caisse des malades, — comme celles de la caisse de dotation — doivent être fixées de manière à assurer l'accumulation de capi-

taux assez considérable, afin que la société puisse faire honneur à ses affaires — lorsque ses membres seront devenus vieux et lui imposeront des charges plus lourdes.

Tous ceux qui ont quelques notions des affaires savent que les intérêts sont un appoint considérable dans l'accumulation des capitaux, surtout lorsque le taux d'intérêts est assez rémunérateur.

Nous devons dire que c'est avec regret que nous avons constaté qu'un certain nombre de cercles ne paraissent pas avoir apporté à la solution de cette question la sollicitude qu'elle mérite. Les rapports annuels nous démontrent qu'un montant trop considérable, formé de l'avoir d'un grand nombre de petits cercles et même de quelques cercles importants, ne rapporte à peu près aucun intérêt ou est placé dans des banques à 3% seulement alors que l'on pourrait obtenir davantage.

Les autorités supérieures de la société ont déjà pris une initiative de nature à favoriser les cercles qui n'ont pas de capitaux suffisants ou qui n'ont pas eu d'occasion propice pour faire des placements dans les conditions prévues par l'article précité des statuts.

C'est ainsi que le Bureau Exécutif, réalisant une décision prise par le Conseil Général, a institué une caisse dite "Caisse d'Épargne des Cercles" pour recevoir en dépôt les sommes que les cercles n'ont pas placées plus avantageusement. Ceux qui y font des versements reçoivent annuellement 4% d'intérêt. Cette caisse a fonctionné depuis quelques années. Elle a présentement en main, en capital, une somme de \$40,700 appartenant aux cercles, et nous pouvons dire que cette organisation a donné satisfaction en procurant des avantages appréciables aux cercles déposants et à l'Association.

Le Bureau Exécutif, vu les circonstances favorables du marché monétaire pour faire des placements, croit devoir attirer de nouveau l'attention des cercles sur l'importance qu'il y a pour eux de verser à cette caisse une partie au moins des surplus disponibles qu'ils ont en main. Depuis quelques mois surtout le taux d'intérêt s'est accru notablement, et il serait de bonne administration que l'Alliance Nationale profitât de ces circonstances pour réaliser sur ces capitaux le plus fort revenu possible.

Vous voudrez bien prendre cette affaire en sérieuse considération et aviser s'il ne serait pas dans les meilleurs intérêts de votre cercle d'ouvrir un compte de dépôt à la

## L'ALLIANCE NATIONALE

“Caisse d'Épargne des Cercles” ou, si vous en avez déjà un, de l'augmenter.

Votre dévoué,

L. J. D. PAPINEAU, S.G.

Montréal, 30 avril 1907.

N.B. — Les dépôts à la “Caisse d'Épargne des Cercles” doivent être transmis avec les remises et les rapports mensuels et mentionnés sur ces rapports. Des livrets de dépôt sont remis aux cercles. Ceux-ci peuvent faire des retraits de fonds à volonté.

### La croix de moins dans le monde

Voulez-vous vous rendre compte de l'influence de la religion chrétienne par la civilisation. Supposez un moment qu'elle n'a pas existé. Effacé par la pensée tout ce qui subsiste d'elle dans les trois domaines du beau, du vrai et du bien. Commencez par les arts plastiques. Entrez dans les musées et décrochez des murailles, à l'exemple de nos édiles, l'image du Christ ! Faites disparaître tous les tableaux où figurent la Vierge et Dieu. Emportez les toiles ou les statues qui représentent des saints, des martyrs, des apôtres.

Après la peinture et la sculpture, passez à l'architecture et jetez bas les cathédrales.

Après l'architecture, la musique. Rayez du nombre des compositeurs Hændel, Palestrina, Bach et tant d'autres. Expurgez l'œuvre de Beethoven, de Mozart, de Pergolèse, de Rossini, de tout ce qui a été inspiré par la religion chrétienne.

Entrez ensuite dans la sphère de la pensée et de la poésie ; supprimez Bossuet, Pascal, Fénelon, Massillon ; ôtez “Polyeucte” à Corneille, “Athalie” à Racine. Poursuivez le nom du Christ dans les vers de Lamartine, de Victor Hugo, voire même Musset.

Ce n'est pas tout. Faites un pas de plus. Détruisez aussi les hôpitaux fondés sous l'inspiration de la foi chrétienne. Supprimez les saint Vincent de Paul, les saint François d'Assise...

Effacez, enfin, effacez toutes les traces qu'à laissées sur la terre le sang sorti des blessures de celui que j'entends quelquefois appeler le “Pendou”.

Puis, cette besogne accomplie, retournez-vous. Embrassez d'un coup d'œil les dix-huit cents ans échelonnés derrière vous et regardez sans épouvante, si vous le pouvez,

le vide que fait à travers les siècles, “cette seule croix de moins dans le monde”.

LEGOUVÉ,  
de l'Académie française.

### Qui veut être heureux ?

Tout le monde.

Si un mortel passait un jour dans nos rues en vendant une recette infailible, un onguent, une poudre pour être instantanément et perpétuellement heureux, on s'écraserait, pour acheter la merveilleuse invention.

On a la fièvre du bonheur et c'est ce qui tue le bonheur, car le bonheur n'est pas une fièvre.

Le bonheur est tout relatif. Ce qui est bonheur pour celui-ci ne l'est pas pour celui-là.

Les bonheurs sont variés, c'est pourquoi il serait difficile de trouver une recette ou une poudre unique pour contenter tous les bonheurs de ce monde.

Pour l'enfant le bonheur est dans un jouet, une poupée ou un cheval de carton.

Pour le jeune homme, c'est une course sur un vrai cheval — un examen réussi — ou l'école buissonnière.

La jeune fille n'aime pas ce qui fait la joie du jeune homme, et l'homme mûr ne prend pas goût à l'amusement du vieillard.

L'un trouve son contentement dans l'activité et l'autre dans le repos.

Le bonheur est fait du tempérament de chaque homme. Sa formule est multiple. Tous les philosophes, tous les penseurs, toutes les générations ont essayé de le définir. D'après la foule, il semble que le bonheur est ce qu'on a pas, mais, c'est ce qu'on voudrait avoir, c'est le plaisir en haleine, mais non arrivé au but. Oh ! si on avait ceci, si on avait cela ! comme on serait heureux ! Tel est le cri de la foule. C'est un désir perpétuel et le bonheur est libre de désirs. C'est la jouissance sans envie.

“ Si nous avions eu depuis cent ans, écrivait l'Hon. P. Poirier, un évêque acadien dans la hiérarchie, nous serions aujourd'hui, grâce à de nouvelles colonies que nous aurions pu fonder, au moins 20,000 Acadiens de plus au pays ; nous aurions des couvents français, nous compterions parmi le clergé un grand nombre d'Acadiens qui n'ont pas pu arriver à la prêtrise, ou qui sont aujourd'hui comme en exil ; notre situation en tant que catholiques et Acadiens serait meilleure.”

## ETAT FINANCIER

Au 31 Mars 1907

## CAISSE DE DOTATION

Balance au 28 février 1907.....	\$653,569.23
Produit des contributions.....	17,643.23
Intérêts.....	271.39
	<u>\$671,483.85</u>

## DÉBOURSÉS

Par bénéficiaires et héritiers de feu :	
David Fillion.....	\$ 1,000.00
Charles Peltier.....	1,000.00
David Lalonde.....	500.00
Cam. Laboursodière.....	1,000.00
Napoléon Larose.....	1,000.00
Wilfrid Galarneau.....	500.00
Jos. Pilon.....	1,000.00
Gaudiose Royer.....	1,000.00
Cléophas Papineau.....	1,000.00
Caisse générale, 5% des contribut.	882.16
" Balance au 31 Mars 1907.....	662,601.69
	<u>\$671,483.85</u>

## CAISSE CENTRALE DES MALADES

## RECETTES

Balance au 28 février 1907.....	\$ 19,159.28
Produit des contributions.....	1,130.75
Intérêts.....	7.00
Réserve.....	43.00
	<u>\$ 20,340.03</u>

## DÉBOURSÉS

Par bénéfices.....	\$ 1,240.60
" Réserve.....	4.00
" Caisse générale, 5% des contribut.	56.54
" Balance au 28 février 1907.....	19,038.89
	<u>\$ 20,340.03</u>

## CAISSE GÉNÉRALE

## RECETTES

A 5% des contributions.....	\$ 938.70
" Rétribution.....	449.50
" Revue.....	15.00
" Droits d'entrées.....	117.00
" Revision et mutation.....	26.50
" Fournitures.....	72.68
" Intérêts.....	3.58
" Assurance garantie officiers, cer-	
" cles et B. P.....	25.95
" Divers.....	25.40
	<u>\$ 1,674.31</u>
" Balance au 1er mars 1907.....	7,646.15
	<u>\$ 9,320.46</u>

## DÉBOURSÉS

Par organisation.....	\$ 610.43
" Fournitures.....	225.50
" Propagande.....	370.58
" Entretien du bureau :	
Loyer.....	156.00
Eclairage.....	30.57
Papeterie.....	114.03
Mobilier.....	17.46
Revision examens.....	58.25
Certificats participation.....	395.08
Salaire d'officiers et employés..	812.52
Divers.....	27.45
Téléphone, télégraphe, poste et	
express.....	108.39
" Inspection.....	285.97
" Frais investigation réclamation..	30.90
" Revue.....	340.98
" Frais voyages d'officiers.....	8.55
" Remboursements dépôts re prêts	10.00
	<u>\$ 3,602.66</u>
" Balance au 31 mars 1907.....	5,717.80
	<u>\$ 9,320.46</u>

## RÉSUMÉ

Balance Caisse de dotation.....	\$662,601.69
" " C. des Malades.....	19,038.89
" " Général.....	5,717.80
" " d'Épargnes.....	40,756.63
	<u>\$728,115.01</u>

## PLACEMENT DES FONDS

Fabriques.....	34,700.00
Municipalités scolaires.....	49,474.95
Municipalités.....	26,040.00
Prêts hypothécaires.....	609,423.56
Banques : Provinciale et Nationale..	4,466.66
Dépôt Gouvernement Nouveau-Brun-	
wick.....	10,000.00
	<u>\$734,105.17</u>
Moins soutiré "Banque pour place-	
ments.....	5,249.13
	<u>728,856.04</u>
Cercles, etc. — Surplus de remises	
non couvertes par les rapports	
mensuels, etc.....	741.03
	<u>\$728,115.01</u>

Montréal, 31 mars 1907.

En foi de quoi nous avons signé,

L. J. D. PAPINEAU, S. G.  
A. ST-CYR, T. G.

Certifié correct,

O. BOURDON,  
J. A. MIGNEAULT, } *Auditeurs.*

## AVIS AUX MEMBRES

## Formalités à remplir

## 1° AVIS DE MALADIE (formule No 5).

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 257, 262, 263 des statuts). Lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire général et doit être accompagné d'un certificat de médecin.

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la table des matières; elle est aussi reproduite dans la plupart des livres de reçus des membres, sur des feuillets imprimés et perforés qui peuvent être détachés de ces livres pour donner l'avis requis.

## 2° CERTIFICAT DE MEDECIN (formule No 5B).

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins, par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (265) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 261 et 263). Ceux qui négligent de fournir ce certificat, tel que requis, sont déchus du droit de réclamer l'indemnité depuis la date du dernier certificat présenté. La Société a intérêt à suivre ses malades et à être renseigné convenablement, tous les mois, sur leur état de santé.

## 3° RECLAMATION (formule No 5A).

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée, — et produire un certificat du Médecin (5B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée. — Lorsque le membre réside ou séjourne en dehors d'une circonscription de visite, il doit aussi appuyer sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 5C).

Le membre qui est inscrit à la Caisse Centrale des Malades et qui réside dans la paroisse où son cercle ou bureau de perception est établi, doit communiquer sa réclamation à son cercle ou au Comité de Surveillance de son B.P. pour approbation, avant de l'adresser au Conseil Général.

## 4° ARTICLES DES STATUTS A CONSULTER.

(A) Pour Caisses locales des malades : 208, 208A, 247, 253, 254A à 264.

(B) Pour Caisse Centrale des malades : 247, 249, 254, 254A, 255, 258, 259, 260, 265 et 266.

## 5° FORMULES (où se les procurer).

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lorsque requis. Ils se feront un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.

Les membres des bureaux de perception doivent s'adresser au Secrétaire général. Toutefois, les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en mains des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

## Cartes de Cercles

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Il en est ainsi pour les officiers. S'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas l'adresse.

Abréviations—CL. signifie cercle; SB. P. G., substitut du P. G.; S. A., sec.-archiviste; S. F., sec.-financier; Md. E., médecin-examineur.

No 1—CL. ST-JOSEPH, Montréal: SB. P. G., Ed. Leduc, 31 Souvenir; Prés. F. A. Leduc, 601 St-Urbain; Md. E. G. E. Larin, 883 St-Denis; S. A., O. B. Lévesque, 301 Versailles; S. F. G. E. L. Lapierre, 321 Seigneurs Réunions 2e et 4e lundi, 8 h. s. m., sous-porche de l'église St-Joseph.

No 2—CL. MONT-ROYAL, Montréal: S. A. E. A. Grisé, 108 Ri chelleu S. F., 81 Legault, 154 Coursol; Reunions, 1e et 3e vendredis, 45 Vinet, 8 h. s. p. m.

No 3—CL. BEAUBARNOTS, S. A., Jos. Fortier; S. F., André Leduc. Réunions, 2e et 4e lundi, 8 hrs p. m., Salle Vachon.

No 4—CL. DORVAL; S. A., Emery Quénel; S. F., J. B. LeFebvre. Réunions, 1er et 3e mardi, 7.30 hrs p. m., ancienne chapelle.

No 5—CL. VILLE-MARIE, Montréal: S. A., Edouard Barolet 2334-1-2 St-Jacques; S. F., J. A. Blanchard, 975 Ste-Jacques Réunions, 2e et 4e mardi 8 hrs p. m., case Kabay, 28 rue Fuitorf.

No 6—CL. SACRE-COEUR, Montréal: Chaplain, R. V. F. L. T. Adam, Cha. Hon. J. P. G., Edr. B. r. n. 878, Ontario Est; Pré. J. M. Michaud, 548, Plessis; S. A., J. R. Beauvoisin, 381 Plessis; S. F., W. Dufault, 784 Ontario Est; Md. E. J. A. Lapierre, 410 Plessis. Réunions, 2e et 4e mercredi 8 hrs p. m., 111 St-Vincent de Paul.

No 7—CL. STE-ANNE DE BELLEVUE; S. A., L. J. Boileau; S. F., G. A. Béneer. Réunions, 2e et 4e lundi, 7 1/2 p. m., salle M. C. Béneer.

No 8—CL. ST-PIERRE, Montréal: S. A., Théo. Bénard, 1136 St-André; S. F., J. A. Mignault, 996 St-Hubert. Réunions 2e et 4e lundi, 8h. p. m., Bâtisse des Rév. Pères Oblats 1.9 Visitation.

No 9—CL. STE-GENEVIÈVE, Co. Jacq. Cartier; S. A., Al. Déry; S. F., G. E. Liberman. Réunions, 3e mercredi, 7 hrs p. m., chez le notaire L. L. L. L.

No 10—CL. ST-CHARLES, Montréal: Chapelain, Rév. A. C. Robillard S. P. G., Isid. F. rier, 146 Centre; Prés. F. X. A. Fortin, 292 Centre; Md. E., G. G. Dagnasia, 357 Centre; S. A., N. Beise, 411 St-Croix; S. F., S. Laprade, 397 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredi, 8 hrs p. m., salle Quintal, coin Centre et Charles.

No 11—CL. NOTRE-DAME, Montréal: S. A. et S. F., Dr G. E. Cartier, 301 Carré Chabouliéz. Réunions, 4e mardi, 8 heures p. m., 190 rue St-Maurice.

No 12—CL. ST-HENRI, Montréal: S. A., J. E. Ferras, 3582 Notre-Dame; S. F., P. J. Polier, 46 Park Av. Réunions, 2e et 4e jeudi, 8 hrs p. m., Salle Gasq n. 3663 Notre-Dame.

No 13—CL. ST-JACQUES, Montréal: S. A., Eug. H. Godin, 80 St-Jacques; S. F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert. Réunions, 1er samedi (après-midi) au No 80 St-Jacques.

No 14—CL. ST-JEROME, Co. Terrebonne; S. A., Louis Labelle; S. F., D. Alphée Labelle. Réunions, 1er et 3e dimanche après grand messe, au bureau Louis Labelle.

No 15—CL. ST-MEDARD, Cocean-Station; S. A., H. E. Smith; S. F., Abbé J. A. Lippé. Réunions, 4e dimanche, salle Doucet 3.30 hrs p. m.

No 16—CL. ST-VALIER, Québec; S. A., L. J. B. Lépine, 59 rue Hermine; S. F. et Trés., E. Médès Vallières, 3723 St-Joseph. Réunions, 2e et 4e mercredi, 8 hrs p. m., salle Moisan.

No 17—CL. ST-STANISLAS, Co. Beauharnois; S. A., Meise Bergeron; S. F., P. Laplante. Réunions, 1er mercredi, salle Laplante.

No 18—CL. NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Ferrot; S. A., W. H. S. F., G. Daoust. Réunions, 3e dimanche, après-midi, office de curé.

No 19—CL. LAROCQUE, Sherbrooke; S. A., J. B. Duchesneau; S. F., J. P. Pédard. Réunions 3e jeudi, 7.30 hrs p. m., Block Murray, rue King.

No 20—CL. ST-LOUIS DE TERREBONNE; S. A. et S. F., A. Ouellet. Réunions, 2e et 4e mercredi, à 7.30 hrs p. m., Salle des Artisans.

No 28—CL ST-MARTIN Co. Laval: S.A., C. A. Descarp, Bord-à-Plouffe; S.F., J. L. Allard. Réunions, dernier samedi.

No 29—CL HOCHÉLAGA, Montréal: S.A., A. Roy, 28a Darling; S.F., W. Desjarlais, 18 Désjardins. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs. p.m., 1813 Notre-Dame Est.

No 31—CL MONTREAL, St-Jacques L'Aobain: S.A., M. Granger, N.F.; S.F., Dam. Forest. Réunions, dernier dimanche ap. ds vépres à la salle publique.

No 34—CL SALABERRY, Valleyfield: A. D. A. Desgaulx; S.F., Léopold Laplante. Réunions, 1er et 3e dimanches, salle Monette, rue Ste Océlie.

No 35—CL ST-PAUL, ville St Paul: S.A., N. Domingue; S.F., Narcisse Boyer. Réunions, dernier mardi, 8 hrs p.m., Salle Daoust.

No 37—CL CONTRECOEUR: S.A., Dr G. Marcotte; S.F., Ed. Handfield. Réunions, dernier lundi, bureau E. Handfield, 7.30 p.m.

No 42—CL ST-VINCENT, Montréal: S.A., E. Lachapelle 1356 Ste-Catherine Est. S.F., J. H. Paquette, 222 Fullum. Réunions, dernier jeudi, 8 hrs p.m., salle Larivière, 2 Outremont.

No 44—CL ST-LOUIS, Montréal: S.A., G. A. Mailloir, 909 Demontigny Est; S.F., Jos de Vaudreuil, 697 Berri. Réunions, 1er et 3e mercredis, 8 hrs p.m., Salle Braul, 571 rue Berri.

No 45—CL RIGAUD: S.A., J. A. H. Chevrier; S.F., Jules A. Desjardins. Réunions, le dernier dimanche, au bureau J. A. Desjardins, 8 hrs p.m.

No 48—CL SAGARD, Sault-au-Récollet; S.A., Avila Prévost; S.F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi, salle Prévost, à 8½ hrs p.m.

No 49—CL JACQUES-CARTIER, Lachine: S.A., J. S. A. Ashby; S.F., Jos. Leclair. Réunions, 2e et 4e mardis, 8 hrs p.m., salle Union St-Joseph.

No 50—CL ST-GUILLEAUME, Co. Yamaska: S.A., P. B. Sylvestre; S.F., L. A. D. Gauthier. Réunions, 2e dimanche 6½ hrs p.m., salle Pallou.

No 54—CL ST-JEAN-CRYSOSTOME, S.A., J. E. Dérôme. S.F. et Md. E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi, 7 hrs p.m. salle du Conseil.

No 58—CL STE-JUSTINE, S.A., Georges Desparois; S.F., N. Bédard. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., chez M. Désiré Lauzon.

No 60—CL SOULANGES, Les Cèdres: S.A., Roch Leclerc, Cascades Pointe; S.F., C. Labrassière. Réunions, dernier vendredi, salle Jos. Montpetit, 8 hrs p.m.

No 61—CL MAISONNEUVE, Montréal: S.A., L. P. Fortin, 640 St-Faul; S.F., P. Lesage, 830 St-André. Réunions, 1er et 3e vendredis, salle Eiffel, 8.15 p.m., coin Amherst et de Montigny.

No 64—CL NOTRE-DAME DE LULLE, S.A., Hor. Pire; S.F., J. E. Caron. Réunions, salle Lafèche, rue du Lac, 2e et 4e vendredis, 8 h. p.m.

No 65—CL ST-FRS-XAVIER, L'Épiphanie: S.A., Médard Forest; S.F., J. B. T. Richard. Réunions, dernier mercredi chez M. G. Coderre.

No 66—CL LAPRAIRIE, S.A., Alphonse Durancou; S.F., A. F. Grondin. Réunions, 4e lundi, chez A. F. Grondin.

No 69—CL ST-GEORGES, Maisonneuve: S.A., Mico Couture, 475 Orléans; S.F., Amédée Beaudry, 75 Bourbonnière. Réunions, 3e lundi, 8 hrs p.m., 191 Létourneau.

No 72—CL ST-BARTHELEMI, Co. Berthier: Chapelain, Rév. Régis Bonin; Sb.P.G., Jos. Lafontaine. Prés., Oct. Lanoie, Md.E., E. Landry; S.A., Jos. Joinville; S.F., Ch. L'Heureux. Réunions, 3e lundi, 7 hrs p.m.

No 73—CL CHARLEMAGNE, ville St-Louis; Sb.P.G., J. F. Lamarche, N.P., 1047 St-Hubert; Prés., J. B. Martineau, Jr, 401 Mont-Royal; S.A., Léon Defoy, 526 St-Hubert; S.F., L. N. Cadioux de Courville, 94 Fontaine; Md.E., Ern. E. Lauzon, 421 Ave Mont-Royal. Réunions, 1er et 3e mardis, 94 Fontaine.

No 79—CL BOURGET, Montréal: Chapelain, Rév. M. Demers, Sb.P.G., J. E. Coatin, 433 St-Denis; J. F. Labarre, 347 Berri; Md.E., Ad. Casin, 218 Maisonneuve; S.A., J. B. Désautels, 177a Beaudry; S.F., Wilf. Fichet, 870, Dorchester Est. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Dionne, 784 Est Ste-Catherine, 8 hrs p.m.

No 80—CL PIERREVILLE, S.A., F. L. Shoover; S.F., E. Shoover. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Shoover.

No 82—CL ST-CASIMIR, Co. Portneuf: S.A., L. A. Lacroix; S.F., J. A. Bélanger. Réunions, 2e et 4e lundis, 7.30 hrs. p.m. salle Frénette.

No 92—CL ST-JOACHIM, Louiseville: S.A., J. A. Vadeboncoeur; S.F., J. E. Lesage. Réunions, 15 et dernier du mois, édifice Bélair, 8.30 hrs p.m.

No 94—CL NOTRE-DAME DES VICTOIRES, Québec: S.A., E. Labrecque, 11 carré Notre-Dame; S.F., J. A. Guavin, 10 Haldima; Réunions, 4e lundi, 8 hrs p.m., 11 carré Notre-Dame.

No 99—CL STE-MARIE DE LA BEAUCE: S.A., de Montarville Taschereau; S.F., A. Lemieux. Réunions, dernier dimanche, après la messe, salle publique.

No 100—CL ST-FRANCOIS D'ASSISES, Beauceville: S.A., E. O. Lemieux; S.F., God. Lachance. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Lachance.

101—CL DE LA BEAUCE, St-Georges, Co Beauce: S.A., S. Paquet; S.F., J. Joseph Gagne. Réunions, dernier dimanche, chez M. Ludger Bolduc, 1.30 hr p.m.

No 103—CL ST-BERNARD, Sorel: S.A. et S.F., A. P. Vanasse. Réunions, 4e dimanche, salle Vanasse.

No 108—CL CHAMPLAIN, Québec: Chapelain, Rév. J. E. Pihet; Sb. P.G. et Md.E., P. H. Bédard, 236 St-Jean; Prés., Jos. Rondeau, 418 St-Jean; S.A., J. N. Gingras, 29 Berthelot; S.F., J. E. Rondeau, 418 St-Jean. Réunions, 2e et 4e mardi, 8 hrs p.m. salle Mon reuil, 87 D'Alouin.

113—CL DELORIMIER, S.A., Emile Guyon, Tétreauville, S.F., Wilfrid Fortier, 34 garnier; Réunions, 2e et 4e jeudis, à 8 hrs p.m., salle Beaudry, 205 rue Brébeuf.

No 114—CL ST-EUGÈNE, Montréal: S.A., Pierre Guénette, 16 Nellada; S.F. et Md.E., J. A. Banger, 1232 Ontario Est. Réunions, 1e et 4e jeudis, salle Lemieux, coin Lafontaine et Iverville, 8 hrs p.m.

No 115—CL NOTRE-DAME DE GRANBY: S.A., Jean Gauthier; S.F., F. A. Peltier. Réunions, dernier mardi, 7½ hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 117—CL ST-AUGUSTE, Montréal: S.A., J. A. Delorme, 154 Agnès; S.F. Les Desrochers, 2354 St-Jacques. Réunions, 2e et 4e mardis, 3881 Notre-Dame, 8 hrs p.m.

No 118—CL GARNEAU, Montréal: S.A., J. P. Vincent, 201 Cham; S.F., Jos. Labelle, 89 Vinet. Réunions, 3e mercredi, salle Duverny, 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 119—CL ST-TITE: Chapelain M. le curé J. B. Grenier; Sb. P.G., Ar h Ferron; S.A. et S.F., J. P. Jacob; Md. E., L. N. E. Lacoursière. Réunions, 3e dimanche, 2 hrs p.m., salle Leduc.

No 123—CL DUVERNAY, Montréal: Chapelain et Sb.P.G., Rév. M. Beaudoin; Prés., J. A. Latrelle, 205 Duverny; S.A., Joseph Ménard, 174 Duverny; S.F., O. Legault, 176 Duverny; Md.E., Henri Campeau, 3201 Notre-Dame. Réunions, 4e jeudi, à la salle Duverny, No 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 124—CL TRIFLUUVIEN, Trois-Rivières: S.A., L. G. Jourdain, Bureau de Poste; S.F., A. Lebrun, 27 Bonaventure. Réunions, 1er et 3e mardis, 8 hrs, 135 Notre-Dame.

No 125—CL STE-GENEVIÈVE DE BATHURAN: Chapelain, Rév. M. Bellemare; Sb.P.G., Donat Baribeau; Prés., O. Duval; S.A., L. M. J. Thibault; S.F., Prime Baril; Md.E., F. X. Baril. Réunions, dernier dimanche, après la messe.

No 126—CL ST-EDOUARD, Montréal: S.A., J. A. H. Bobé, 736 Huntly; S.F., J. B. B. Beaudry, 2010 et St-Hubert; Réunions, 2e et 4e mardis, salle St-Edouard, 956 Beaubien, 8 hrs p.m.

No 127—CL OLIER, Montréal: Chapelain, Rév. W. Hébert, P.S.S.; Sb.P.G., Armand Grenier, 97 St-Jacques; Prés., Jos. Charreter, 122 St-Denis; S.A., G. Lapalme, 708 St-Denis; S.F., J. A. Chouhant, 577 Dorchester Est; Md.E., L. A. Gagnier, 256 St-Denis. Réunions, 3e mercredi, Monument National, 3 heures p.m.

No 135—CL BRUCHESI, Montréal: S.A., J. M. E. Larochelle, 394 Hôtel de Ville; S.F., A. D. Quintin, 764 Ontario. Réunions, 1er et 3e vendredis, salle St-Louis, 588 Plessis, 8 hrs p.m.

No 140—CL CHICOUTIMI, S.A., D. V. Morrier; S.F., Alf Morrier. Réunions, 1er vendredi, salle Château Sagenay, 8 hrs p.m.

No 145—CL STE-MARIE, Montréal: S.A., Av. Bourbonnière, 241 Rivard; S.F., Jos. Marois, 238 Plessis. Réunions 2e et 4e lundis, salle Gareau, 243 Maisonneuve, 8 hrs p.m.

No 146—CL CHENIER, Montréal: S.A., Geo. Guy, 265 Echeleux; S.F., F. Basilières, 1308 St-André. Réunions, 1er et 3e lundis, 8 hrs p.m., salle Quintal, rue Charlevoix, près Centre.

No 149—CL ST-JEAN-BAPTISTE, Montréal: Chapelain, Rév. M. Auclair, cure; sb. P.G., Albert D'Amis, 4514 Drolet; Prés., Noé Leclerc, 874 Sanguinet; S.A., E. A. Desroches, 634 Wentana; S.F., L. J. Forget, 1145 Boulevard St-Laurent; Md. E., F. Barrette, coin Drolet et Rachel. Réunions, 2e et 4e vendredis, 777 Sanguinet, 8 hrs p.m.

No 150—CL. LAETIGUE, Longue-Pointe: S. A., C. Edr. Levesque; S. F., P. Z. Guy. Réunions, dernier dimanche, 1 hr p.m., salle Guy, Beauport.

No 152—CL. LECLEERC, Woonsocket, R. I.: Chapelain, Rév. Nap. Leclerc; Sb.F.G., Ad. Archambault 6 Longley, 6 dy Pres. J. C. Maranda, M.D., 366 Elm; S.A. James Fontaine, 195 Gaulin Av.; S.F., J. B. A. Savard, 193 East Front Md. E. H. Levesque, 29 Hamlet, ave. Réunions, 1er et 3e dimanche, 2 hrs. p.m. saliede la Cour Fidelity, 142 Main St.

No 160—CL. VERDUN: S.A., J. A. Leclair, 34 Napoléon; S.F., Edgar St-Onge, 179 Ave Church. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Sauvé, 25 Ross, 8 hrs p.m.

No 163—CL. STE-SCHOLASTIQUE: S.A., Joseph Fortier; S.F., J. H. Langlois. Réunions, dernier mercredi, salle du Marché, 8 hrs p.m.

No 163—CL. POLLARD, Montréal: S. A., A. E. Sénécal, 72 Hébarer; S.F., L. C. Fontaine, 310 Hibernia. Réunions, 1er et 3e mardis, 8 hrs p.m., salle Union, 690 Wellington.

No 165—CL. ST-PAUL DE GRANDMÈRE, Grand-Mère: S.A., J. G. Desjais; S.F., T. G. Roy. Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Leclerc.

No 166—CL. LACHESNAYE, Fraserville: S.A., J. Y. Pomet; S.F., Alfred Desjardins, Rivière du Loup. Réunions, 4e lundi, 8 hrs p.m., salle des Forestiers Indépendants.

No 170—CL. LEON XIII, Montréal: S. A., J. E. Beaulieu, 2566 Montcalm; S.F., Léon Gauvin 579 Saint-André. Réunions, 3e et 5e lundis, salle Union des Commis-Marchands, 149 Berri, 8h. p.m.

No 171—CL. CREMAZIE, Ville St-Louis: Chapelain, Rév. G. M. Lepallier, Pire curé, Chap. Hon., V.F.; Sb.P.G., Alf. Durand, 623 Eld St-Joseph; Prés, Nap. Royal, 93 De Gaspé; S.A., Ouo. Désautels, N. F., 1796 St-Laurent; S.F., Alex. Drouin, 82 de Gaspé; Md.E., E. Pelletier, 2003 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e mardis, Édifice Bq. des Marchands, coin Laurier et St-Laurent, 8 hrs p.m.

No 172—CL. FRONTENAC, Montréal: S.A., S. Larivière, 52 Poupart; S.F., J. G. Lacourse, 261 Amherst. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Gagnon, 1079 DeMontigny.

No 173—CL. CONTANT, Montréal: Prés, Alc. Dulpé, 470 St-André; S. A. Edr. Durétie, 52 Parc Lafontaine, S. F. Ern. Lequerre, 71 St-Christophe; Md.E., J. E. Bastien, 86 Visitation, 761 Bell, Est 3424. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Gagnon, coin Amherst et DeMontigny, 8 hrs p.m.

No 174—CL. ST-JEAN DE LA CROIX, Ville St-Louis: Chapelain, Rév. A. J. Préfontaine; Sb.F.G., Zotique Villeneuve, 3015 St-Laurent; Prés., Jos. Dépatie, cote Visitation; S.A., S. F. et Trés., H. Paradis, 1273 St-Dominique; Md.E., J. G. Dupas, 2850 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e vendredis, 8 hrs p.m., salle Club Marcell, 89 Beaulieu.

No 177—CL. PAPINEAU, Montréal: S.A., R. Huberdeau, 1347 Ste-Catherine Est; S.F., J. A. Favreau, 15 Dufresne. Réunions 2me vendredi, salle Larivière, rue Dufresne, 8 hrs p.m.

No 179—CL. ST-CAMILLE, Co. Wolfe: S.A. et S.F., Anatole Beaulieu. Réunions, dernier lundi, salle Publique, 8 00 hrs p.m.

No 180—CL. ST-PHILEMON, Stehe Centre: S.A., F. X. D. Tremblay; S.F. et Trés., A. Dupin; Md.E., F. J. Bédard. Réunions, 4e dimanche, salle Publique, 1 hr p.m.

No 181—CERCLE STE-ONEILLE, Co. Compton: Sb.F.G., Rév. N. H. Gaudin; Prés., M. Fortanet L'Blond; S.F. et Trés., J. G. Beaudoin; Md.E., Joseph Landry. Réunions, dernier dimanche, chez M. J. G. Beaudin, à 8 hrs p.m.

No 182—CL. RACINE, Weedon: S.A., S.F. et Md.E., J. F. C. Lemieux. Réunions, 3e samedi, salle Mercier, Weedon Station, 7 hrs p.m.

No 183—CL. ST-PROSPER: S.A. S.F. et Md.E., F. X. Mastiotte. Réunions, 2e mercredi, 7 hrs p.m., salle Publique.

No 186—CL. ST-ALPHONSE, Theford Mines: S.A., J. O. Landry; S.F., J. O. Vallières. Réunions, dernier jeudi, salle Ferron, 7 hrs p.m.

No 187—CL. ST-APOLLINAIRE: S.A., Emile Rousseau, S.F., H. Lafleur. Réunions, dernier dimanche, salle Garneau, 8 hrs p.m.

No 188—CL. LEGARDEUX, St-Antoine de Lotbinière: S.A., Geo. Garneau; S.F., Ch. Bergeron. Réunions, dernier jeudi, au presbytère; 7 hrs p.m.

No 189—CL. ST-DESIRÉ, Black Lake: S.A., David Champagne; S.F., J. E. Ouellette. Réunions, 3e dimanche, salle des Forestiers Catholiques, 1.30 hr p.m.

No 190—CL. ST-FERDINAND, St-Ferdinand d'Halifax: S.A. et S.F., P. A. Roberge. Réunions, le 28 du mois, salle Ferron, 7.30 hrs p.m.

No 194—CL. ST-BERNARDIN, Waterloo: S.A., S. Brouillet; S.F., Léon Racicot. Réunions, 3e dimanche

No 195—CL. DUMOULIN, Yamachiche: S.A. et S.F., A. J. Descoeaux. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Descoeaux.

No 197—CL. LA SALLE, Montréal: S.A., Emile Duquette, 1110 St-Antoine, St-Henri; S.F., J. O. Duquette, 117 St-Augustin. Réunions, 4e dimanche, 3 hrs p.m., salle Lenoir, 3755A Notre-Dame

No 199—CL. ST-BASILE, Co Portneuf: S.A., J. L. Hardy; S.F., Jos Genest. Réunion, dernier lundi, 7 hrs p.m.

No 200—CL. ST-STANISLAS D'ASCOOT, Ascoot Corner: S.A., Jos. Lecomte; S.F., J. B. Morin. Réunions, 2e dimanche, après la messe.

No 204—CL. PIE X, West Shefford: S.A. et S.F., J. A. Gagnon. Réunions, dernier dimanche du mois, à la salle Elm Grove Hall.

No 205—CL. LAFONTAINE, Montréal: Sb.F.G., J. A. Favreau, 614 rue Centre; Prés., Procle Duval, 139 Charlevoix; S.A., Adél. Duval, 583 Centre; S. F., E. Beaudin, 479 Centre; Md.E., J. W. Collette, 347 Centre. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Picard, rue Charlevoix, 8 hrs p.m.

No 207—CL. ST-DENIS, Co St-Hyacinthe: S.A., J. O. Véron; S.F., L. E. Charron. Réunions, 4e dimanche, 7 hrs p.m., chez le S.F.

No 208—CL. ST-OURS, Co Richelieu: S.A., E. H. Duhamel, St-Roch; S.F., J. E. A. Larose. Réunions, 3e dimanche, après la messe, bureau des notaires Duhamel et Richa d.

No 209—CL. COUROILLES, Co. Beauce: S.A., Uld. Allard; S.F., Nap. Brousseau. Réunions, dernier dimanche, 7 hrs p.m.

No 210—CERCLE ST-VITAL, Lambton: S.A., Cléophas Eby; S.F., Elzear Deveau. Réunions, 3me dimanche.

No 213—CL. CADIEUX, St-Joseph de Sorel: S.A., G. A. Lévesque; S.F. et Md.E., J. J. Guerin. Réunions, 4e dimanche, à 3 hrs p.m., salle Fillarault.

No 213—CL. ST-ROCH, Co L'Assomption: S.A. et S.F., Arcade Lebeau; Md.E., J. A. Labrèche. Réunions, dernier dimanche, 3.30 hrs p.m., Salle Tailion.

No 214—CL. LA VALLÉE, Causapscal: S.F. et S.A., A. J. Rioux. Réunions, dernier dimanche, 2.30 hrs p.m., salle Bouchard

No 215—CL. ST-PAOME, Kamouraska: S.A., L. M. Lebeau; S.F. et Md.E., T. W. Michaud. Réunions, dernier dimanche, salle Publique, après vêpres.

No 217—CL. STE-FRANÇOISE, Bromptonville: S.A., J. O. Besmarais; S.F., Jules Dumont. Réunions, dernier dimanche, 1.30 p.m., sous-bassement de l'église.

No 219—CL. GRAVEL, L'Avenir: S.A., Jcs Gorin; S.F., J. C. St-Amant. Réunions, 3e jeudi, 7.30 hrs bureau du notaire St-Amant.

No 221—CL. ST-MALACHIE, Ormstown: S.A., L. A. Rousseau, N. P.; S.F., J. E. Ducast. Réunions, dernier dimanche, à la salle de l'école catholique, 11.30 h. a.m.

No 222—CL. GARDE CHAMPLAIN, Québec: S.A., J. O. Bélangier, 234 St-Réal; S.F., Léon Nadeau, 134 Victoria. Réunions, 4e lundi, 8.30 p.m., salle Brunet, rue St-Joseph.

No 224—CL. IMMACULÉE-CONCEPTION, Cookshire: S.A., C. A. Rousseau; S.F., Arct. Laprise. Réunions, 3e dimanche, après la messe, à l'école catholique du village.

No 225—CL. ISLE VERTE: S.A., J. T. Lapointe; S.F., P. Voyer. Réunions, dernier dimanche, à 3 hrs p.m., au Palais de Justice.

No 226—CL. ST-THÉOPHILE DU LAC, Lac à la Tortue: S.A., Dona Bellefleur; S.F., S. T. Lupien. Réunions, dernier vendredi, 7 hrs p.m., salle du curé Boulay.

No 227—CL. VIGER, Montréal: S.A., Alb. Desrosiers, 85 Dufresne; S.F., H. A. Quintal, M.D., 737 Ste-Catherine. Réunions, salle Larivière, 5 rue Dufresne, les 1er et 3e mercredis, 8 hrs p.m.

No 228—CL. DUFRESNE, Sherbrooke-Est: S.A., Wilf. Légaré; S.F., J. B. Mc. Ge. Réunions, 3e mercredi, 19 rue du Pont, Sherbrooke-Est, 7.30 hrs p.m.

No 229—CL. FABRE, Delorimier: S.A., A. C. Miller, 1137, ave Delorimier; S.F., et Trés., F. P. Laberge, 1165 des Erables; Md.E., Alf. Dauth, 1075 Delorimier. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Delorimier, 1163 ave Mon.-Royal Est, 8 hrs p.m.